

Rapport final N° 81930

# Description et besoins de la population suivie dans le cadre des actions covid-19

**Mandant : Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP), en collaboration avec la pastorale de rue et le service *Enfance-Cohésion sociale* de Renens**

## RESPONSABLE

Prof. Jean-Pierre Tabin (HETSL | HES-SO)

## ÉQUIPE DE RECHERCHE

Prof. Hélène Martin (HETSL | HES-SO)

Marie Lequet (HETSL | HES-SO)

21 AVRIL 2021

## Table des matières

Résumé.....	3
1 Introduction.....	4
2 Méthodologie.....	4
2.1 Accueil et conditions de recherche.....	5
3 Description de la permanence.....	6
3.1 La Pastorale sociale et de rue de Renens (Pastorale).....	6
3.2 Le Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP).....	6
3.3 Le service Enfance-Cohésion sociale de Renens.....	7
4 Première permanence.....	7
4.1 Données sociodémographiques et informations sur les raisons des demandes.....	8
5 Seconde permanence.....	8
5.1 Présentation de l'équipe.....	9
5.2 Description du lieu.....	10
5.3 Prise de rendez-vous.....	10
5.4. Données sociodémographiques et informations sur les raisons des demandes.....	12
5.5 Déroulement de la permanence.....	13
6 Analyse des vignettes.....	15
6.1 Raisons de la venue en Suisse.....	15
6.2 Emploi.....	15
6.3 Logement.....	16
6.4 Situation de famille.....	17
6.5 Santé.....	17
6.6 Ressources et projets d'avenir.....	18
7 Conclusion & recommandations.....	19
7.1 Le permis de séjour en Suisse.....	19
7.2 Le logement.....	21
7.3 La santé.....	22
7.4 Le respect des droits.....	23
8 Annexes.....	23
8.1 51 vignettes.....	23
8.2. Présences de l'équipe à la permanence.....	34
8.3. Questions du formulaire.....	34
9 Références.....	34

## Résumé

La *Pastorale sociale et de rue de Renens (Pastorale)* et le *Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP)*, en collaboration avec le *Service de la Cohésion sociale* de la ville de Renens, ont organisé avec des fonds de la *Chaîne du Bonheur* une distribution d'argent aux personnes de l'Ouest lausannois confrontées à des difficultés financières suite aux mesures prises pour endiguer la pandémie de Covid-19. La population visée était celle des personnes sans permis de séjour en Suisse, ou au risque de le perdre si elles demandent l'aide publique. Une première distribution a été réalisée entre le 20 mai et le 13 juillet 2020, une seconde entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 2 février 2021. 142 personnes différentes ont été aidées durant les deux permanences. La *Haute école de travail social de la santé Lausanne (HES-SO)* a été mandatée pour décrire les situations, les besoins et les ressources des personnes aidées durant la seconde permanence, et pour formuler des recommandations.

Les 78 personnes aidées lors de la deuxième permanence sont pour l'essentiel des personnes sans statut légal en Suisse ou dont le statut pourrait être mis en question si elles demandaient l'aide sociale publique, et elles habitent pour la plupart dans l'Ouest lausannois. Deux bénéficiaires sur trois sont des femmes, leur âge moyen se situe autour de la quarantaine, la personne la plus âgée a 67 ans et la plus jeune 21 ans. Ces personnes viennent principalement de pays hispanophones, mais également du Brésil, du Portugal, de Turquie, d'Europe de l'Est ou d'un pays d'Afrique. En moyenne, ces personnes vivent en Suisse depuis 4 ans. La fourchette est cependant très large, puisqu'elle va de 1 mois à 25 ans. Pour les 75 personnes où la situation de famille est documentée, 41 vivent dans un ménage d'une personne (dont deux femmes enceintes), 15 dans un ménage de 2 personnes (dont une femme enceinte), et 19 dans un ménage de plus de 2 personnes (max. 6 personnes).

La plupart des personnes sont venues en Suisse pour occuper un emploi. Mais beaucoup l'ont perdu subitement à cause de la pandémie de Covid-19, c'est notamment le cas de plusieurs femmes travaillant dans l'économie domestique. Ces personnes vivent souvent dans des logements précaires, parfois inadéquats, parfois également sous-loués à des prix prohibitifs. La raison la plus fréquente de la demande d'aide concerne le paiement de frais de logement, devenu impossible à cause de la perte d'emploi. Mais les personnes rencontrent également des difficultés à payer des frais liés à la santé, notamment les factures de prime d'assurance maladie pour le peu de personnes affiliées à l'assurance maladie. Malgré leur situation précaire, les personnes observées souhaitent, à quelques exceptions près, s'établir en Suisse. Les deux permanences ont permis d'offrir un soutien financier, une écoute et des conseils, et ce de manière très peu bureaucratique. Elles ont permis de soulager modestement et provisoirement des personnes, donc de suppléer en partie l'absence de fonds cantonal pour venir en aide aux personnes sans papiers et au secteur de l'économie domestique. Mais la distribution d'argent ne résout de loin pas l'ensemble des problèmes sociaux rencontrés, qui touchent principalement quatre domaines : le permis de séjour en Suisse, le logement, la santé et le respect des droits.

Parmi les 13 pistes de recommandations, en partie inspirées par des projets développés dans d'autres régions de Suisse ou du monde, on trouve la facilitation de l'accès aux prestations sociales et de santé, notamment à l'assurance maladie et aux subsides, la mise à disposition de logements adéquats, la diffusion d'informations auprès des sans-papiers sur leurs droits (statut de séjour, droit du bail, droit du travail) et l'accès à des conseils juridiques.

## 1 Introduction

La *Pastorale sociale et de rue de Renens (Pastorale)* et le *Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP)*, en collaboration avec le *Service de la Cohésion sociale* de la ville de Renens, se sont réunis pour organiser avec des fonds de la *Chaîne du Bonheur* une distribution d'argent aux personnes de l'Ouest lausannois confrontées à des difficultés financières suite aux mesures prises pour endiguer la pandémie de Covid-19. La population visée était celle des personnes sans permis de séjour en Suisse, ou au risque de le perdre si elles demandent l'aide publique. Une première distribution a été réalisée entre le 20 mai et le 13 juillet 2020 et une seconde entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 2 février 2021.

Les organisations qui ont mis en place ces permanences ont mandaté la *Haute école de travail social de la santé Lausanne (HES-SO)* pour documenter ces permanences. Cette brève recherche (moins de 2 mois) avait pour objectif d'une part de dresser un portrait des populations aidées durant la première distribution sur base de données récoltées dans le cadre des permanences. Il s'agit principalement de données sociodémographiques, sur le statut de séjour et le nombre d'année de résidence en Suisse, ainsi que d'informations sur les raisons des demandes. D'autre part, il s'est agi, à partir d'immersions de type ethnographique dans la seconde permanence et d'entretiens avec des bénéficiaires et des organisateurs et organisatrices de la distribution, de documenter le déroulement de la distribution, les besoins auxquels elle permet de répondre, de mieux comprendre les raisons qui ont amené les personnes à venir à la permanence, d'identifier quelques-unes des stratégies qu'elles déploient pour faire face à leur situation et les autres besoins qu'elles pourraient avoir. Enfin, la recherche avait également pour ambition de proposer des pistes concernant les actions à mener pour mieux venir en aide à cette population, en tenant compte du cadre légal et institutionnel.

Le rapport qui suit présente de manière synthétique les résultats de cette brève recherche.

## 2 Méthodologie

Conformément au mandat, les bénéficiaires de la première distribution sont décrit-es à partir des données récoltées par les organisations qui ont organisé ces permanences (cf. [4.1](#)). Ces données sont rudimentaires, et souvent incomplètes, ce qui limite l'usage qui peut en être fait.

Pour décrire la deuxième distribution et étudier qui sont les bénéficiaires, outre les données récoltées par les organisations qui ont organisé ces permanences (plus détaillées que lors de la première distribution), une immersion de type ethnographique et d'entretiens ont été effectués au sein de la permanence organisée pour la distribution. Sous la supervision du Prof. Jean-Pierre Tabin et de la Prof. Hélène Martin, Marie Lequet a observé au total 7 permanences (4 étaient prévues dans le mandat) d'une heure et demie en moyenne, durant lesquelles elle a assisté aux brefs entretiens (environ 5') menés par l'équipe gérant la permanence avec 45 bénéficiaires. Elle a consigné ce qu'elle avait observé durant ces 7 immersions dans un journal de terrain détaillé qui a été discuté en équipe. Ces immersions ont également permis de réaliser de brefs entretiens avec 7 bénéficiaires (une dizaine au maximum étaient prévus dans le mandat). Deux personnes interrogées ont accepté d'être enregistrées (ces entretiens ont été retranscrits). Ainsi, les 45 brefs entretiens observés pendant la permanence, les 7 entretiens menés par Marie Lequet (dont deux personnes qui ont été interrogées et dont la

petite consultation a également été observée), et deux conversations avec une bénévole ayant reçu le soutien financier, ont permis au total de récolter des informations sur 51 personnes. En outre, des entretiens ont été menés avec 3 des personnes responsables de la distribution ; ils ont tous été enregistrés et retranscrits.

## 2.1 Accueil et conditions de recherche

L'accueil au sein de la permanence s'est très bien déroulé. L'équipe (les personnes présentes aux permanences sont décrites au point [5.1](#)) s'est montrée disponible pour transmettre des informations et répondre à nos questions. La raison de la présence de Marie Lequet aux permanences a toujours été expliquée aux personnes reçues en entretien.

Durant la permanence, une grande partie des bénéficiaires se sont exprimé-es en espagnol, avec pour conséquence que les deux membres de l'équipe hispanophones ont souvent été mobilisé-es pour animer la discussion. Ces deux membres ont souvent pris le temps de traduire les récits des bénéficiaires en français pour le reste de l'équipe et pour la chercheuse, une aide précieuse pour la récolte d'informations sur les situations des personnes.

Pour mener les entretiens que nous avions prévus, la chercheuse s'est adressée à des bénéficiaires parlant français, car les membres de l'équipe n'étaient pas disponibles pendant la permanence pour la traduction. Cela a pour conséquence que six des sept personnes interrogées parlaient le français, à des niveaux variables ; une personne hispanophone était accompagnée d'une amie bilingue, qui a accepté de traduire les questions et les réponses. Les personnes ayant accepté de nous accorder un entretien ont accueilli cette enquête avec bienveillance et ont répondu à nos questions avec générosité, mais elles n'avaient guère de temps à consacrer à la chargée de recherche. En conséquence, les entretiens ont été brefs (environ 10 à 15 minutes, parfois moins). Relevons que ces entretiens se sont déroulés dans une autre salle que celle où se déroulait la permanence, ce qui a permis à la chargée de recherche d'être seule avec la personne et ainsi de garantir un certain niveau de confidentialité. Sur les 7 personnes interrogées, deux ont accepté d'être enregistrées à des fins d'analyse.

Parce que sans leurs témoignages cette recherche n'aurait pas pu aboutir et pour rendre compte de la diversité des situations rencontrées, nous avons choisi dans ce rapport de proposer 51 brèves vignettes (cf. [8.1](#)). Pour garantir l'anonymat, les vignettes réfèrent à des numéros. Aucun lien ne peut donc être établi entre une personne et une donnée, même s'il n'est pas exclu que des personnes familières au terrain pensent les ou se reconnaître.

Cette recherche a plusieurs limites. D'une part, la situation précaire, voire de grande pauvreté des personnes et le contexte de la permanence ne sont pas des conditions idéales pour recueillir des informations. Mises en situation de devoir se dévoiler pour demander de l'aide matérielle, elles ont souvent exprimé, par leur attitude physique, de la gêne, de la pudeur, des réticences à expliquer davantage que nécessaire leur situation. En outre, comme la permanence fonctionne sur le principe du seuil bas, les personnes n'étaient tenues de fournir que les informations qu'elles voulaient bien, et sans doute dans certains cas ont-elles été très prudentes parce qu'elles estimaient que certaines informations devaient être tues dans le contexte d'illégalité statutaire qui caractérisait nombre d'entre elles. Pour notre recherche, cela a pour conséquence que les informations sont inégales entre les situations, et sont parfois très lacunaires.

D'autre part, la rotation dans la permanence était très rapide, ce qui implique que les personnes n'avaient que très peu de temps – en général à peine 5 minutes – pour résumer

leur situation (cf. [5.1](#)), une situation qu'elles avaient déjà expliquée aux personnes qui ont fixé les rendez-vous (cf. [5.3](#)) et qui animaient la permanence. Les données recueillies durant la permanence s'en ressentent, mais les entretiens ont quelquefois permis de compenser partiellement ce problème. Enfin, il faut relever que cette recherche a été réalisée dans une temporalité très courte. Les immersions ethnographiques ont eu lieu dans moins de deux mois, entre le 8 décembre 2020 et le 2 février 2021. Malgré cette temporalité, le nombre d'immersions est supérieur à ce qui avait été annoncé dans le projet accepté par le mandant. Pour toutes ces raisons, notre enquête ne donne qu'un aperçu du public s'étant rendu à la permanence et de sa situation.

### 3 Description de la permanence

La *Pastorale* et le CVSSP ont reçu en tout 137'280 fr. de la *Chaîne du Bonheur* après avoir déposé deux projets dans le cadre des appels concernant l'aide aux personnes touchées par les conséquences des mesures prises pour endiguer la pandémie de Covid-19<sup>1</sup>.

#### 3.1 La Pastorale sociale et de rue de Renens (Pastorale)

La *Pastorale* est liée à l'Église catholique du canton de Vaud. Avant la pandémie de Covid-19, l'aumônier Jean de Dieu Rudacogora assurait une présence hebdomadaire dans la rue, à la place du Marché de Renens, pour aller à la rencontre des « gens qui ont des soucis de dépendances »<sup>2</sup>. Au moment où se déroule notre recherche, il propose un accueil dans les locaux de la *Missione Cattolica italiana* à Renens où se situe également son bureau. Dans ce même bâtiment se trouve le *Foyer Saint-Vincent* qui propose un hébergement d'urgence aux femmes seules, ou avec un ou des enfants de moins de 18 ans, pour une durée maximale de 15 jours. La Responsable du foyer s'appelle Marie-Claire Rosetti, et a également participé, ponctuellement, à la distribution. Enfin, toujours dans ces locaux, une distribution alimentaire est organisée chaque jeudi sous forme de sacs de nourriture, le *Coup de pouce* (5 fr. pour 16 distributions). Au cours de ces différentes prestations, l'aumônier propose une écoute aux personnes qui souhaitent lui parler, leur distribue quelques fois des bons alimentaires et les oriente si besoin vers d'autres structures, comme la permanence qui fait l'objet de cette recherche.

#### 3.2 Le Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP)

Le CVSSP a été fondé en 2002 par un groupe de personnes, dont Byron Allauca qui en est le président. Il compte une quinzaine de personnes dans le comité et environ 280 membres au moment où se déroule notre recherche. Le CVSSP tient une permanence hebdomadaire pour les personnes sans papier lors de laquelle les prestations suivantes sont proposées : conseil et informations sur les droits des personnes sans statut de séjour légal (concernant l'assurance maladie, le droit du travail notamment), aide pour les démarches de demande de permis de séjour (par exemple, constitution et présentation de dossiers) et orientation si besoin vers d'autres structures, comme la permanence qui fait l'objet de cette recherche.

---

<sup>1</sup> [www.bonheur.ch/coronavirus-appel-projets](http://www.bonheur.ch/coronavirus-appel-projets)

<sup>2</sup> Entretien de Marie Lequet avec l'aumônier de la Pastorale, 19 janvier 2021.

### 3.3 Le service Enfance-Cohésion sociale de Renens<sup>3</sup>

Ce service, en charge de l'accueil de jour de l'enfance et des affaires sociales, et aussi des aîné·es et de l'intégration, gère les prestations sociales communales. Une partie de la politique sociale se fait en partenariat avec les communes de l'Ouest lausannois (via l'*Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois – ARASOL*) et celles du district au sein de la *Conférence des Directions des affaires sociales*. Son implication dans cette distribution visait à informer les bénéficiaires sur toutes les orientations institutionnelles possibles, vérifier autant que possible la subsidiarité de la distribution (que des personnes ayant des droits sociaux puissent les faire valoir) et, dans l'autre sens, à permettre aux autres communes d'y orienter des personnes durant la crise sanitaire, ce qui a été le cas principalement dans la première vague. À noter qu'au départ, il n'existait pas de fond spécifique pour cette population. Entretemps, plusieurs communes ont débloqué des fonds, de même que le canton.

## 4 Première permanence

Le projet de permanence déposé le 23 avril 2020 par la *Pastorale* et le *CVSSP* à la *Chaîne du Bonheur* partait du constat que la *Pastorale sociale et de rue* comme le *CVSSP* rencontraient, à cause des mesures prises pour endiguer la pandémie, de nombreuses familles de l'Ouest lausannois en « *grandes difficultés financières* »<sup>4</sup>. On pouvait y lire qu'en raison de « *la perte de leur emploi, les travailleurs précaires, sans papiers, travailleurs avec permis B de travail, se retrouvent sans revenu du jour au lendemain* »<sup>5</sup>. Les besoins cités, auxquels le projet de permanence voulait répondre, concernaient le logement (paiement du loyer), les factures d'électricité et les frais médicaux. Le projet de permanence prévoyait une distribution d'argent aussi « *équitable et rapide que possible* »<sup>6</sup> par une petite équipe.

Une somme de 90'000 fr. a été allouée par la *Chaîne du Bonheur* qui a permis d'organiser une permanence entre le 1<sup>er</sup> mai 2020 et le 13 juillet 2020. Selon le rapport fourni à la *Chaîne du Bonheur* le 21 septembre 2020, la permanence a permis de répondre à des demandes « *soit de familles avec d'un à 4 enfants, soit de familles monoparentales, soit de couples en attente d'un enfant* »<sup>7</sup>. Les personnes venues à la permanence ont reçu « *une aide unique, correspondant à un ou deux loyers (selon les arriérés et le risque de perdre leur logement) ou/et à des frais médicaux (arriérés d'assurance maladie, factures de médecin ou de médicaments). Dans certains cas, une aide était également attribuée pour des frais divers, pour les familles avec enfants en bas âge notamment. Dans tous les cas, des adresses de soutien social ont été données, ainsi qu'une orientation sommaire.* »<sup>8</sup>

Comme on peut le lire au point [4.1](#), 73 personnes différentes ont ainsi été aidées, qui viennent dans environ 8 cas sur 10 de l'Ouest lausannois. « *Toutes les personnes aidées sont de nationalité étrangère (majoritairement, Amérique du Sud, sinon, Espagne, Kosovo, Portugal, Brésil, Sénégal, Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Turquie). Toutes sont soit sans-papiers, soit*

---

<sup>3</sup> Source : courriel de Karine Clerc, 31 mars 2021.

<sup>4</sup> Source : Formulaire de contact succinct, Fonds « Coronavirus » de la *Chaîne du Bonheur*, 23 avril 2020.

<sup>5</sup> Source : Formulaire de contact succinct, Fonds « Coronavirus » de la *Chaîne du Bonheur*, 23 avril 2020.

<sup>6</sup> Source : Formulaire de contact succinct, Fonds « Coronavirus » de la *Chaîne du Bonheur*, 23 avril 2020.

<sup>7</sup> Source : Rapport final, Fonds « Coronavirus » de la *Chaîne du Bonheur*, 21 septembre 2020.

<sup>8</sup> Source : Rapport final, Fonds « Coronavirus » de la *Chaîne du Bonheur*, 21 septembre 2020.

au bénéfice d'une autorisation de séjour ne leur permettant pas d'accéder sans risque à l'aide sociale. »<sup>9</sup> Dans 8 cas sur 10, elles n'ont en effet pas de permis de séjour en Suisse, selon les données statistiques (hélas lacunaires) à notre disposition. Les personnes de nationalité suisse ou étrangère, au bénéfice d'un permis C ou à l'EVAM ont vu en principe leur demande déclinée, parce qu'elles pouvaient bénéficier d'aides publiques.

La distribution d'argent s'est faite en présence de la personne concernée, « de manière bénévole, par deux représentants du CVSSP, deux représentants de la Pastorale, une représentante de la ville et une représentante du monde associatif de Renens »<sup>10</sup>.

#### 4.1 Données sociodémographiques et informations sur les raisons des demandes

Le fichier Excel de la première permanence contient des indications concernant 73 personnes, dont 39 femmes, 10 hommes et 24 personnes dont le sexe nous est inconnu. Ces 73 personnes correspondent à 74 distributions d'argent, puisqu'une personne a reçu de l'argent à deux reprises. À l'exception de deux cas, l'âge de ces bénéficiaires est inconnu, ainsi que le nombre d'années de résidence en Suisse. Dans 49 situations, nous avons une information concernant le permis de séjour en Suisse : la grande majorité, soit 39 personnes, n'en a pas. Pour les 49 personnes où la situation de famille est documentée, 23 vivent dans un ménage d'une personne, 16 dans un ménage de 2 personnes, et 10 dans un ménage de plus de 2 personnes (max. 5 personnes).

Nous connaissons la commune de domicile de 71 de ces 73 personnes. 59 habitent dans une des communes du district de l'Ouest lausannois (Renens : 31 personnes ; Chavannes : 11 personnes ; Prilly : 10 personnes ; Crissier : 3 personnes ; Écublens : 2 personnes ; Bussigny : 2 personnes). En ce qui concerne les 12 personnes restantes, 9 habitent Lausanne, 2 Pully et une Morges.

Sur les 88'451 fr. octroyés selon le fichier Excel, c'est le loyer qui est le principal problème : 52'294 fr. concernent en effet uniquement des frais de loyer (dans 39 cas), 21'888 fr. des frais de loyer et d'assurance maladie (dans 15 cas), 1600 fr. des frais de loyer et d'autres frais (dans 2 cas). Le deuxième poste est celui de l'assurance maladie (dans 9 cas en plus 15 cas conjoints d'assurance maladie et de loyer), pour le reste il s'agit de frais divers.

En moyenne, 1212 fr. ont été distribués par personne lors de la première permanence, la personne ayant reçu le plus d'argent a touché 2600 fr. et celle qui a en reçu le moins 255 fr.

## 5 Seconde permanence

Un second projet a été déposé par la Pastorale et le CVSSP à la Chaîne du Bonheur le 26 août 2020. Il est présenté comme « la reproduction du projet précédent : distribution d'argent pour des frais médicaux et de logement à des publics n'ayant pas accès aux aides étatiques »<sup>11</sup>. Les bénéficiaires visés par ce second projet étaient les « personnes avec un statut précaire, avec un permis de séjour ou sans-papiers, travaillant principalement dans l'économie domestique, le nettoyage ou la restauration, cumulant plusieurs petits boulots. Familles, célibataires, personnes âgées »<sup>12</sup>. Pour la distribution d'argent, il était prévu qu'un bref entretien soit

---

<sup>9</sup> Source : Rapport final, Fonds « Coronavirus » de la Chaîne du Bonheur, 21 septembre 2020.

<sup>10</sup> Source : Rapport final, Fonds « Coronavirus » de la Chaîne du Bonheur, 21 septembre 2020.

<sup>11</sup> Source : Formulaire de demande 2<sup>e</sup> soutien, Fonds « Coronavirus » de la Chaîne du Bonheur, 26 août 2020.

<sup>12</sup> Source : Formulaire de demande 2<sup>e</sup> soutien, Fonds « Coronavirus » de la Chaîne du Bonheur, 26 août 2020.



organisé avec chaque bénéficiaire potentiel·le et 3 personnes (de la *Pastorale sociale et de rue*, du CVSSP et de la ville de Renens). Selon l'entretien que nous avons eu avec la représentante de la ville de Renens, c'était sa volonté que les trois instances soient représentées à chacune des permanences : « *La condition, c'était d'être les trois. D'être trois : la Ville, l'Église catholique, le Collectif [...] surtout pour ne pas se retrouver face à des situations où on attribue à mauvais escient.* »<sup>13</sup> La *Chaîne du Bonheur* a octroyé 47'280 fr. à ce second projet, dont 40'000 fr. pour des soutiens monétaires.

Nous décrivons dans la suite de ce texte la distribution d'argent que nous avons pu observer. La permanence a été organisée du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 2 février 2021 dans les locaux de la *Missione Cattolica italiana* à Renens, tous les mardis soir de 17 h. à 18 h. 30 environ, sauf pendant les fêtes de fin d'année. Huit permanences ont eu lieu<sup>14</sup>. Contrairement au premier projet, qui modulait les aides en fonction des demandes et qui a été très rapidement épuisé pour cette raison, le soutien financier a été établi à un montant forfaitaire de 500 fr. par personne. L'idée était, comme la somme était plus de moitié moins importante : « *On a moins d'argent et on va essayer de le faire durer* »<sup>15</sup>. Grâce à cette politique restrictive, 78<sup>16</sup> personnes ont pu bénéficier d'un soutien (soit 5 de plus que lors de la première permanence), dont une personne à deux reprises. Il s'agit de 60 femmes et de 18 hommes (cf. [5.4](#)). Seules onze de ces 78 personnes avaient déjà reçu une aide lors de la première permanence. En revanche, la somme de 500 fr. n'a souvent pas permis de répondre entièrement aux besoins matériels des personnes venues à la permanence (cf. [6. Analyse](#)).

### 5.1 Présentation de l'équipe

Cinq personnes ont encadré les permanences des huit mardis soir durant lesquels l'argent a été attribué :

1. Le président du CVSSP (Byron Allauca, conseiller communal à Renens, *Fourmi rouge*).
2. L'aumônier de la *Pastorale* (Jean de Dieu Rudacogora).
3. La municipale *Enfance-Cohésion sociale* de la ville de Renens (Karine Clerc, POP).
4. Une enseignante dans une école professionnelle, bénévole au CVSSP.
5. Une bénévole au CVSSP, elle-même sans papier.

Comme le montre le tableau des présences<sup>17</sup>, entre 2 et 4 personnes étaient présentes lors des permanences. Le président du CVSSP a participé à chacune des permanences. L'équipe avait un fonctionnement informel, le tutoiement étant la règle.

Il était initialement prévu que la permanence dure de 17 h. à 18 h., en réalité elle s'est souvent terminée à 18 h. 30.

---

<sup>13</sup> Entretien de Marie Lequet avec la municipale Enfance-Cohésion sociale de la ville de Renens, 2 février 2021.

<sup>14</sup> Marie Lequet a participé à 7 sur 8 de ces permanences, parfois de manière partielle parce qu'elle est allée interviewer des personnes venues à la permanence.

<sup>15</sup> Entretien de Marie Lequet avec la municipale Enfance-Cohésion sociale de la ville de Renens, 2 février 2021.

<sup>16</sup> En plus des 78 personnes soutenues, 500 fr. ont été donnés pour contribuer à une collecte d'argent pour rapatrier le corps d'une femme malgache sans papiers décédée d'un AVC au CHUV, que certain·e·s membres du CVSSP connaissaient. Concernant les 500 fr. restants, l'équipe a convenu lors de la dernière permanence de recontacter une femme qui avait obtenu un rendez-vous mais qui n'avait finalement pas pu venir à la permanence (cf. [5.4](#)).

<sup>17</sup> Voir [Annexe 8.2](#).

## 5.2 Description du lieu

La permanence a eu lieu dans le bâtiment de la *Missione Cattolica italiana*. Il s'agit d'une maison de quatre étages, située près du centre de Renens. On y trouve le bureau de l'aumônier et, au dernier étage, le *Foyer Saint-Vincent*. Le bâtiment est situé à côté d'une route principale et près d'un arrêt de bus, mais l'entrée donne sur une petite rue calme et peu fréquentée, ce qui permet d'y accéder en toute discrétion. Il n'était pas indiqué sur la porte qu'une permanence y avait lieu.

La porte n'était pas fermée à clé, il suffisait de la pousser et d'entrer. La salle où se déroulait la permanence était située au premier étage, atteignable par un escalier. Elle était aménagée de quatre tables assemblées formant une grande table rectangulaire. Il était donc possible de s'asseoir autour de cette table en maintenant la distanciation physique exigée par les normes de l'OFSP. L'équipe se plaçait autour de cette table et la chaise la plus proche de la porte d'entrée était laissée libre pour recevoir les personnes. Tout le monde portait un masque durant les permanences.

Mis à part 7 personnes accompagnées par un conseiller communal (cf. plus loin), 4 personnes sont venues avec un-e proche tandis que les autres sont venues seules.

Une salle d'attente a été aménagée par l'aumônier dans la pièce juste en face de celle de la permanence, avec une grande table et des chaises, afin de permettre de faire patienter les personnes qui bien souvent arrivaient en avance. Par exemple, lors de la permanence du 8 décembre 2020, 6 personnes étaient déjà sur place à 16 h. 50, c'est-à-dire 10 minutes avant le début de la permanence. L'aumônier accueillait les personnes, gérait les arrivées et leur indiquait la salle d'attente. Il leur distribuait des formulaires (en français) à remplir, comportant des questions sur l'adresse de la personne, sa date de naissance, son statut légal en Suisse, son statut de famille et de logement, sa situation financière (chômage, aide sociale, réduction de l'horaire de travail, perte d'emploi, etc.), ses projets, ses besoins pour accomplir ces projets et ses réseaux en Suisse (famille/amis) ?<sup>18</sup> Ce formulaire, mis en place lors de la deuxième distribution, a pour but de permettre à récolter des informations de ce rapport « *qui puisse refléter un petit peu la situation de ces personnes [...] d'où elles viennent [...] dans quelles conditions ils vivent [...] qu'est-ce qu'ils pensent, qu'est-ce qu'ils désirent faire dans le futur* »<sup>19</sup>. Il a servi à nourrir les données présentées au point [5.4](#).

L'aumônier faisait des allers-retours entre la salle d'attente et la salle de la permanence, mais il était la plupart du temps présent aux consultations avec le reste de l'équipe. Les personnes pouvaient donc attendre leur tour en étant assises dans cette salle et en remplissant les formulaires. La salle était très silencieuse.

## 5.3 Prise de rendez-vous

Sur la base de l'expérience de la première semaine de distribution, l'équipe composée de bénévoles a constaté qu'une heure et demie de permanence permettait de recevoir à peu près 10 personnes. Afin de limiter, pour des raisons sanitaires, le nombre de personnes présentes chaque mardi soir à la permanence, l'équipe a décidé de fixer des rendez-vous. Comme l'explique le président du CVSSP : « *On avait dit aussi qu'actuellement on ne va pas accepter plus que 10 ou 12 personnes, parce qu'on s'est rendu compte que c'est beaucoup trop*

---

<sup>18</sup> Voir [Annexe 8.3](#).

<sup>19</sup> Entretien de Marie Lequet avec le président du CVSSP, 12 janvier 2021.

[...] Aussi parce que c'est trop fatigant à un moment donné aussi. »<sup>20</sup>. L'aumônier de la Pastorale ainsi que le président du CVSSP expriment par exemple le 15 décembre 2020 leur fatigue du fait de la charge de travail que cette permanence représente en plus de leurs activités respectives, ce qui motive leur décision de faire une pause durant les fêtes de fin d'année. L'aumônier précise à deux reprises que tenir la permanence est une charge d'autant plus fatigante qu'il écoute déjà les personnes à longueur de journée. La limitation du nombre et également justifiée par la situation sanitaire : « Et aussi avec la pandémie, on ne peut pas mettre 20 personnes là [il pointe l'extérieur du doigt]. »<sup>21</sup> La limitation du nombre de personnes a donc été motivée par des questions sanitaires (éviter un rassemblement trop important de personnes), par des questions de disponibilité et de fatigue de l'équipe, mais également pour ne pas faire de large publicité pour la permanence, la somme disponible n'étant cette fois que de 40'000 fr.

Chaque semaine, l'aumônier et le président du CVSSP fixaient des rendez-vous, chacun à 5 personnes au maximum. Ce sont ces personnes qui ont fait venir la plupart des bénéficiaires à la permanence, après avoir entendu leur situation. La municipale *Enfance-Cohésion sociale* de la ville de Renens a donné rendez-vous à deux personnes, et l'enseignante bénévole du CVSSP participant à la permanence à une personne. De plus, un conseiller communal de Renens (POP) est venu trois fois à la permanence et a accompagné 7 personnes, originaires de Kosovo, d'Albanie et de Turquie. Il est toutefois arrivé que des personnes viennent à la permanence sans rendez-vous, surtout les premières semaines. Dans ce cas, l'aumônier leur a dit de revenir la semaine suivante, de l'appeler ou de passer le voir pour lui expliquer leur situation. Un soir où beaucoup de personnes étaient dans la salle d'attente de la permanence, la municipale *Enfance-Cohésion sociale* de la ville de Renens a été expliquer aux personnes n'ayant pas de rendez-vous de s'en aller.

Selon les informations en notre possession, les personnes ont principalement pris connaissance de l'existence de la distribution via l'aumônier ou le président du CVSSP. Ces derniers ont joué un rôle capital pour identifier les personnes qui pourraient bénéficier d'une aide financière, et les inviter à la permanence. « Si nous, on connaît vraiment des personnes qui sont dans le besoin, on va leur dire »<sup>22</sup> explique le ainsi président du CVSSP. Cette manière de procéder a permis d'informer des personnes de l'existence de la permanence, comme l'explique l'aumônier : « Il y a aussi des cas où une personne vient et me parle juste, sans savoir que ça existe ce mardi [...] Et puis je me dis < mais elle peut bénéficier de l'aide ici > »<sup>23</sup> Elle a également permis à l'aumônier et au président du CVSSP de sélectionner des situations en tenant compte des critères fixés, à savoir d'une part que la personne habite dans l'Ouest lausannois – si ce n'était pas le cas, elles ont été en principe orientées vers d'autres structures, par exemple la *Fraternité* du *Centre Social Protestant*. Selon les données à notre disposition (cf. 5.4.), seules 13 personnes sur les 78 qui ont été aidées n'habitaient le district de l'Ouest lausannois. D'autre part, il fallait que la personne n'ait pas de permis de séjour, ou soit en possession d'un permis risquant d'être remis en question si elle fait appel à l'aide publique. En ce qui concerne cette dernière catégorie, le président du CVSSP explique que l'équipe a « accepté de donner parce que voilà, il y a des permis qu'ils ont obtenus il n'y a pas longtemps,

---

<sup>20</sup> Entretien de Marie Lequet avec le président du CVSSP, 12 janvier 2021.

<sup>21</sup> Entretien de Marie Lequet avec le président du CVSSP, 12 janvier 2021.

<sup>22</sup> Entretien de Marie Lequet avec le président du CVSSP, 12 janvier 2021.

<sup>23</sup> Entretien de Marie Lequet avec l'aumônier de la Pastorale, 19 janvier 2021.

et puis qui n'osent pas aller chercher ou demander l'assistance sociale. »<sup>24</sup> Selon les données à notre disposition (cf. [5.4.](#)), ces principes ont été presque complètement respectés, puisqu'aucune personne ayant la nationalité suisse n'a été aidée, et que seules 4 bénéficiaires avaient un permis C. Selon les informations que nous avons reçues, lorsque les personnes souhaitant un rendez-vous avaient un permis C ou la nationalité suisse, et donc des droits à l'aide publique, le président du CVSSP ou l'aumônier les informaient de leurs droits et les réorientaient dans la plupart des cas vers les structures compétentes.

#### 5.4. Données sociodémographiques et informations sur les raisons des demandes

Selon les données récoltées dans les formulaires, 78 personnes différentes sont venues à la permanence. Ces 78 personnes correspondent à 79 distributions d'argent, puisqu'une personne a reçu 500 fr. à deux reprises. 11 personnes étaient déjà venues à la première distribution. Il s'agit de 60 femmes et de 18 hommes, donc deux personnes sur trois étaient des femmes.

L'âge moyen des bénéficiaires de la deuxième distribution nous est connu dans 76 cas. Il se situe autour de la quarantaine, les femmes étant en moyenne de 3 ans plus âgées que les hommes. La personne la plus âgée a 67 ans, la plus jeune 21 ans.

Les 78 personnes sont de nationalité étrangère. 17 ont la nationalité d'un pays de l'UE, 61 une autre nationalité. Les pays hispanophones sont largement surreprésentés (54 personnes), les bénéficiaires viennent d'Espagne, de Colombie, du Pérou, d'Équateur, du Venezuela, du Chili, du Paraguay, de Bolivie et de République dominicaine. 6 personnes ont la nationalité d'un pays lusophone (Portugal, Brésil), 6 personnes la nationalité turque, 6 personnes viennent d'un pays d'Afrique de l'Ouest, centrale ou de l'Est (Sénégal, Congo, Madagascar), les 6 autres ont la nationalité albanaise, kosove, palestinienne ou mongole.

En moyenne, ces personnes vivent en Suisse depuis 4 ans. La fourchette est cependant très large, puisqu'elle va de 1 mois à 25 ans. 36 personnes vivent en Suisse depuis un an ou moins, 18 depuis 1,5 an à 4 ans, 16 depuis 5 à 10 ans, et 8 depuis 14 ans et davantage.

Dans 72 situations, nous avons une information concernant le permis de séjour en Suisse : 59 personnes n'en ont pas, 8 ont un permis B et 4 un permis C, et une personne a un permis en cours d'acquisition. Relevons que parmi les 8 personnes qui résident en Suisse depuis 14 ans ou davantage, la moitié sont sans permis de séjour. Et parmi les 24 personnes qui vivent en Suisse depuis 5 ans et plus, 14 sont sans permis de séjour.

Pour les 75 personnes où la situation de famille est documentée, 41 vivent dans un ménage d'une personne (dont deux femmes enceintes), 15 dans un ménage de 2 personnes (dont une femme enceinte), et 19 dans un ménage de plus de 2 personnes (max. 6 personnes). Toutefois, comme il était demandé aux personnes d'indiquer le « nombre de personnes dans la famille »<sup>25</sup>, il n'est pas précisé s'il s'agit de la famille en Suisse ou dans le pays d'origine (pour les personnes venues seules).

Nous connaissons la commune de domicile de 75 de ces 78 personnes. 62 habitent dans une des communes du district de l'Ouest lausannois (Renens : 53 personnes (dont 4 dans le *Foyer Saint-Vincent*) ; Chavannes : 2 personnes ; Prilly : 1 personne ; Crissier : 3 personnes ; Écublens : 2 personnes ; Bussigny : 1 personne). En ce qui concerne les 13 personnes restantes, 12 habitent Lausanne, et une Belmont.

---

<sup>24</sup> Entretien de Marie Lequet avec le président du CVSSP, 12 janvier 2021.

<sup>25</sup> Voir [Annexe 8.3.](#)

Le formulaire donne également des indications sur la situation de logement<sup>26</sup>, notamment le montant du loyer et le nombre de pièces, mais il n'est pas clair dans les réponses concernant les loyers des personnes si elles louent l'appartement entier ou une chambre. Il est sur cette base impossible de décrire précisément les conditions de logement (chambre, studio, jusqu'à 4 pièces et demie) ou les loyers des bénéficiaires (les chiffres cités vont de 0 fr. à 1800 fr.). Mais les vignettes nous donnent quelques indications à ce propos (cf. [point 6](#)).

47 personnes ont indiqué sur le formulaire ou lors de l'entretien n'avoir pas d'emploi, 9 un travail réduit à cause de la pandémie et une un travail de 9 h. à 23 h. (case non documentée pour les autres), personne n'a indiqué en avoir un. 43 on dit chercher un emploi. Concernant le réseau en Suisse, ce sont surtout des ami-es qui sont indiqués lorsque l'information est documentée (à 20 reprises, sur 32 formulaires documentés). Sont également cités l'Église (à 5 reprises) et la famille (à 11 reprises). 29 personnes ont donné des informations concernant leur assurance maladie : 15 personnes en ont une, dont 6 avec subside.

Concernant les 39'000 fr. octroyés selon le fichier Excel, ils ont servi à payer des frais de nature diverse, notamment liés au logement<sup>27</sup>. Toutes les personnes ont touché 500 fr. (sauf une qui a touché 2 fois 500 fr.)

### 5.5 Déroulement de la permanence

Les entretiens ont presque tous été menés par le président du CVSSP et, lorsqu'elle était présente, par la municipale *Enfance-Cohésion sociale* de la ville de Renens. Participent également aux entretiens : l'aumônier de la *Pastorale* et 1-2 membres du CVSSP (cf. . Les membres de l'équipe vouvoient les personnes reçues.

Une permanence type se déroule de la manière suivante.

L'entretien débute par une question concernant la connaissance de la langue française, de manière que les entretiens se déroulent si possible en français et que toute l'équipe puisse comprendre. Sur les 45 consultations observées, 34 personnes ont dit ne pas parler, ou très peu, le français. Quand l'entretien a eu lieu en espagnol, la personne qui anime traduit brièvement la situation pour le reste de l'équipe. La personne qui anime présente l'équipe et explique la provenance du fonds (la *Chaîne du Bonheur*). Elle explique que le soutien se limite à 500 fr. par personne.

Le formulaire rempli dans la salle d'attente est rapidement parcouru. Comme les formulaires ne sont souvent remplis que partiellement, c'est-à-dire uniquement la première partie comportant les coordonnées, peut-être parce qu'il est en français, des informations sont demandées pour le compléter (âge, origine, depuis quand elles vivent en Suisse, situation familiale, professionnelle et de logement...). Il faut rappeler que comme la permanence est de type seuil bas, l'accent est mis sur un accès à l'aide le moins bureaucratique possible, et donc les personnes fournissent les renseignements qu'elles veulent bien.

Ensuite, la personne qui anime demande les raisons de la demande financière. Les personnes semblent plutôt gênées de raconter leur situation, mais elles le font. Assez brièvement toutefois, car elles ont comme on l'a vu déjà expliqué leur situation au président du CVSSP ou à l'aumônier de la *Pastorale* lors de la prise de rendez-vous. Parfois, quelques questions complémentaires sont posées, par exemple pour savoir si la personne a conclu une assurance maladie. Les autres membres de l'équipe posent occasionnellement une question, mais pas

---

<sup>26</sup> Voir [Annexe 8.3](#).

<sup>27</sup> Concernant les 1000 fr. restants, voir note N°16.

de manière systématique, et donnent parfois des conseils, par exemple recommandent aux personnes qui n'ont pas d'assurance maladie de se rendre à *La Fraternité* du Centre social protestant. Chaque fois que la municipale *Enfance-Cohésion sociale* de la ville de Renens est présente, elle dispense des conseils aux personnes concernant les autres structures à même de les aider. Le président du CVSSP le fait également, mais pas systématiquement. Il explique par exemple les critères pour pouvoir entreprendre une démarche de demande de permis de séjour, ou conseille aux personnes désirant entreprendre des démarches d'apprendre le français et de participer à la vie sociale et culturelle de l'Ouest lausannois. Parfois, les membres de l'équipe distribuent le *Bon filon*, un livret du secteur intégration éditée par la ville de Renens (« inspirée » de la brochure éponyme des Médiateurs Église-Réfugiés Point d'Appui) datée de février 2019 avec des adresses utiles à Renens et environs (amené par la municipale *Enfance-Cohésion sociale* de la ville de Renens). Cette brochure de 16 pages comporte 38 adresses utiles en listant des associations dans la région de Renens proposant les services suivants : où se procurer des habits, des meubles, de la nourriture, un hébergement, une écoute, des conseils (travail, droit, santé) et des cours de français.

Dès lors les échanges concernant les raisons de la demande sont brefs, ils ont généralement duré à peine 5 minutes. Le premier entretien observé le 8 décembre 2020 a duré presque 10 minutes et l'équipe a exprimé le fait que c'était trop long.

Le montant de l'aide n'a généralement pas été discuté durant la permanence. La décision d'octroi avait été prise en amont, lors de la prise de rendez-vous, ce qui fait que nous n'avons pas observé de refus d'octroi<sup>28</sup>. L'aumônier explique toutefois qu'une fois il a donné rendez-vous à une personne dont il n'était pas certain qu'elle obtienne un soutien financier, en lui disant d'« *expliquer la situation comme tu m'as expliqué, et puis on verra si c'est possible de t'aider* »<sup>29</sup>.

L'ambiance au cours des permanences était toujours calme. Les bénéficiaires ont tous et toutes exprimé de la reconnaissance pour l'aide financière fournie. Seules trois femmes ont fait connaître leur déception à l'annonce du montant : deux d'entre elles étaient venues munies d'une facture de loyer en retard (de plus de 500 fr.) et espéraient qu'elle puisse être payée. L'une d'entre elles était venue à la première distribution et avait reçu deux soutiens, de plus de 1000 fr. chacun, pour payer son loyer et l'assurance maladie. Une troisième, sur le point d'être mise dehors de la chambre où elle logeait avec ses trois enfants, ne savait pas comment résoudre son problème, l'équipe a finalement accepté de lui accorder un second soutien financier lors de la dernière permanence. Au final, 77 personnes ont reçu le forfait de 500 fr., une a reçu deux fois 500 fr.

Ces 500 fr. ont été distribués en espèces, dans une enveloppe, mais jamais le soir même de l'entretien. Le président du CVSSP, muni des formulaires, allait retirer la somme nécessaire à la banque (l'argent de la *Chaîne du Bonheur* a été versé sur le compte du CVSSP) puis l'amenait dans le bureau de l'aumônier. Les personnes pouvaient venir chercher l'argent dans le bureau de l'aumônier le jeudi. Le président du CVSSP explique que si les personnes étaient plutôt gênées et sur la retenue durant la permanence, elles exprimaient encore plus leur reconnaissance lorsqu'elles venaient chercher leur enveloppe avec l'argent dans le bureau de l'aumônier. L'aumônier a la même impression et explique : « *Je pense que le mardi ils sont*

---

<sup>28</sup> Un ou deux refus d'octroi ont cependant eu lieu durant des moments où nous n'étions pas présent-es, parce que les personnes recevaient déjà des prestations sociales publiques.

<sup>29</sup> Entretien de Marie Lequet avec l'aumônier de la Pastorale, 19 janvier 2021.

*stressés, ils ne savent pas s'ils vont être acceptés ou pas.* » Certaines personnes ont téléphoné aux membres de l'équipe (lorsqu'elles avaient un numéro de téléphone) après avoir reçu le soutien financier pour exprimer leur gratitude.

Mis à part la femme qui a reçu deux soutiens financiers, les personnes ne sont venues qu'une fois à la deuxième distribution. Quatre femmes ont en outre reçu 500 fr. sans venir en personne à la consultation. Il s'agit de deux femmes que l'aumônier a reçues dans son bureau, mais qui ne pouvaient pas venir à la permanence. L'aumônier a exposé brièvement leurs situations au président du CVSSP, qui a accepté. Deux autres femmes étaient provisoirement logées au foyer Saint-Vincent. L'aumônier a raconté leur parcours brièvement à l'équipe, qui a accepté le soutien financier sans les rencontrer. Enfin, 500 fr. ont été donnés une bénévole du CVSSP elle-même sans papiers, qui a participé à plusieurs permanences, et 500 fr. pour contribuer à une collecte d'argent pour rapatrier le corps d'une femme malgache sans papiers décédée d'un AVC au CHUV, que certains membres du CVSSP connaissaient.

## 6 Analyse des vignettes

Nous avons constitué 51 vignettes (cf. [8.1.](#)) qui présentent les situations qui ont été observées pendant la permanence ainsi que celles qui nous ont accordé de brefs entretiens individuels. Ces vignettes permettent de mettre en lumière des éléments plus détaillés sur la situation des personnes ayant été aidées et viennent ainsi compléter ce que permettent de montrer les données sociodémographiques et les informations sur les raisons des demandes (cf. [5.4.](#)) recueillies à partir du formulaire (cf. [8.3.](#)). Dans les 51 vignettes, on dénombre 10 hommes et 41 femmes<sup>30</sup>. 38 vignettes concernent des personnes originaires d'un pays d'Amérique latine. Ces données complètent celles qui sont tirées des formulaires, mais touchent moins de situations (78 formulaires vs 51 vignettes)

### 6.1 Raisons de la venue en Suisse

Tout d'abord, la plupart des personnes sont venues en Suisse pour y travailler. Mais deux femmes (36 et 37 ans) sont venues en Suisse (d'Asie centrale et d'Amérique latine) pour étudier dans une Haute école (vignettes [27](#) et [51](#)), tandis qu'une femme de 29 ans, originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest et enceinte de sept mois (vignette [28](#)) vient d'arriver en Suisse après avoir fui un mari violent. Une femme dans la trentaine, également venue d'Afrique de l'Ouest (vignette [29](#)) précise que son objectif était de ramener de l'argent à sa famille, et un homme de 44 ans, originaire d'un pays d'Afrique centrale, exprime qu'un de ses besoins prioritaires est d'aider ses enfants restés au pays (vignette [30](#)).

Relevons qu'avant d'arriver en Suisse, six des 34 femmes latino-américaines ont obtenu un passeport d'un pays européen (vignettes [20](#), [23](#), [26](#), [35](#), [44](#) et [49](#)).

### 6.2 Emploi

Trouver un emploi, a fortiori un emploi stable, semble très difficile pour les personnes venues à la permanence. Deux des personnes venues à la permanence et en Suisse depuis plusieurs années n'ont jamais trouvé de l'emploi en Suisse. C'est le cas d'une infirmière de 30 ans originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest, en Suisse depuis 2 ans (vignette [29](#)) ou d'un peintre céramiste de 44 ans, également originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest, en Suisse depuis 4

---

<sup>30</sup> La proportion d'hommes est de 3 sur 10 dans la distribution (N = 78). Elle est de 2,4 dans les 51 vignettes.

ans (vignette [30](#)). Plusieurs personnes, arrivées en Suisse depuis alors que la pandémie de Covid-19 avait déjà éclaté, n'ont pas trouvé d'emploi.

Les personnes en Suisse depuis plus longtemps n'avaient soit jamais trouvé de travail stable et ont vu leur situation se dégrader, ou alors elles ont été licenciées au début de la pandémie. C'est le cas d'au moins 16 personnes présentées dans les vignettes : huit femmes (vignettes [16](#), [18](#), [24](#), [26](#), [32](#), [38](#), [39](#) et [44](#)) qui travaillaient dans l'économie domestique ont perdu cet emploi à cause de la pandémie ou des mesures prises pour l'endiguer ; les autres professions citées où l'emploi a été perdu sont la restauration (vignettes [27](#), [39](#) et [40](#)), le déménagement (vignette [21](#)), l'administration (vignette [27](#)), le nettoyage (vignette [7](#) et [41](#)), le taxi (vignette [34](#)) ainsi que l'animation ([51](#)).

Par ailleurs, trois personnes (vignettes [20](#), [22](#) et [23](#)) évoquent avoir subi une diminution de leur taux de travail, et ne travaillent plus que quelques heures par semaine au moment de l'enquête. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles sont nombreuses à travailler dans l'économie domestique de façon non déclarée (14 personnes ont déclaré avoir travaillé ou travailler dans « les ménages »), un secteur où les licenciements sans aucun respect du droit du travail semblent avoir été souvent pratiqués. Une situation parle également de licenciement pour cause de grossesse (vignette [14](#))

### 6.3 Logement

Les types de logement que les personnes qui sont venues à la permanence occupent sont souvent précaires et relèvent à plusieurs reprises de la de la typologie du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement ([ETHOS](#)) développée par la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri ([FEANTSA](#)). Rappelons que cette typologie différencie quatre types de sans-abrisme : 1) vivre sans toit (sans abri d'aucune sorte, dormant dans la rue) ; 2) avec un endroit pour dormir mais temporaire (dans des institutions ou un refuge) ; 3) dans un logement précaire (menacé d'exclusion grave en raison de la précarité des baux, de l'expulsion, de la violence domestique) ; 4) dans des logements inadéquats (dans des caravanes sur des terrains de camping illégaux, dans des logements insalubres, dans des conditions de surpeuplement extrême).

Sept femmes (4 originaires d'un pays d'Amérique latine, et 3 d'un pays d'Afrique de l'Ouest) vivent dans des hébergements d'urgence au moment où elles se présentent (vignettes [1](#), [9](#), [14](#), [28](#), [29](#), [35](#) et [47](#)). Ce type d'hébergement temporaire correspond au type 2 de la typologie du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement.

Les autres vivent en appartements. Seules sept personnes précisent qu'il s'agit de sous-locations de chambres, de studios ou d'appartements (vignettes [7](#), [21](#), [23](#), [26](#), [33](#), [39](#) et [40](#)), mais le nombre total de sous-locations est vraisemblablement plus élevé. On constate également que certaines personnes habitent avec un membre de leur famille qui était en Suisse avant elles, par exemple une femme de 23 ans d'un pays d'Europe de l'Est qui habite avec sa sœur (vignette [16](#)) ou un homme de 23 ans également, d'un pays d'Asie de l'Ouest, qui habite avec un cousin (vignette [48](#)).

Les sept personnes qui indiquent louer une chambre ont des loyers variables, allant de 200 fr. (vignette [13](#)) à 800 fr. (vignettes [27](#) et [39](#)), les autres loyers mensuels cités pour une chambre étant 400 fr. (vignette [42](#)), 570 fr. (vignette [21](#)), 650 fr. (vignette [41](#)) et 700 fr. (vignette [50](#)). Trois personnes indiquent vivre dans un studio, avec des loyers allant pour une femme latino-américaine qui sous-loue un studio à un ami de 60 fr. par mois (vignette [26](#)) à 1000 fr. par mois (vignettes [2](#) et [40](#)). Les autres loyers cités sont de 1200 fr. pour un 1,5 pièce (vignette [7](#)),



900 fr. (vignette [20](#)) et 1400 fr. (vignette [18](#)). Le paiement du loyer est un problème très souvent relevé par les personnes venues à la permanence, et les demandes d'aide sont comme nous l'avons vu (cf. [5.4.](#)) très majoritairement motivées par une incapacité à payer le loyer. Huit personnes ont signalé explicitement des arriérés de loyer, trois hommes latino-américains évoquent ainsi deux, trois ou plusieurs mois de retard (vignettes [33](#), [21](#) et [7](#)), trois femmes latino-américaines 1, 2 ou 3 mois de retard (vignettes [38](#), [26](#) et [31](#)). Une femme enceinte (vignette [40](#)) évoque des arrangements de paiements, mais déplore le fait que les retards s'accumulent malgré tout « *heureusement qu'on peut encore faire des arrangements de paiement mais... si ce n'est pas un mois, c'est le mois d'après* », une femme, qui loge dans une chambre avec ses trois enfants (vignette [23](#)), a également obtenu un arrangement, mais elle court un risque d'expulsion. Ce type de situations correspond au type 3 de la typologie du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement.

Il arrive que deux personnes se partagent la même chambre, une mère et sa fille de 13 ans (vignette [27](#)) ou deux amis (vignette [34](#)), ou encore qu'une famille entière loge dans une chambre, comme cette femme latino-américaine de 40 ans (vignette [23](#)) qui partage une chambre avec ses trois enfants âgés de 11 ans, 7 ans et 6 mois, ou cette autre famille composée de deux sœurs et de 2 enfants qui se partagent un 2 pièces et demie (vignette [10](#)), ou encore de cette femme de 23 ans, originaire d'un pays d'Europe de l'Est, qui partage un trois-pièces avec sa sœur, le mari de sa sœur et leurs 3 enfants (vignette [16](#)). Ces situations s'approchent ou correspondent au type 4 de la typologie du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement.

#### 6.4 Situation de famille

En ce qui concerne la situation de famille, quatre personnes (3 femmes et un homme) évoquent avoir des enfants dans leur pays d'origine ou dans un autre pays d'Europe (vignettes [9](#), [30](#), [42](#) et [43](#)), une des femmes précisant que c'est la grand-mère qui s'en occupe (vignette [42](#)). Sept femmes ont leurs enfants avec elles en Suisse (vignettes [11](#), [22](#), [23](#), [27](#), [28](#), [37](#) et [45](#)), dans deux de ces situations ce sont des femmes pour l'une qui a quitté le père pour cause de violence conjugale, pour l'autre dont le mari l'a « abandonnée ». Dans trois situations (vignettes [27](#), [37](#) et [45](#)), nous savons que les enfants de 14 ans, 4 ans et 12 ans sont scolarisés en Suisse.

Parmi les personnes présentées dans les vignettes, il y a quatre femmes enceintes au moment de la permanence (vignettes [14](#), [28](#), [38](#) et [40](#)). Dans trois de ces situations, nous savons que le père est absent (vignettes [14](#), [28](#) et [38](#)).

#### 6.5 Santé

Seules deux personnes disent avoir contracté la Covid-19 (vignettes [44](#) et [45](#)). Mais d'autres problèmes de santé sont évoqués : une femme (55 ans) et un homme (44 ans) ont subi une opération des yeux en Suisse (vignettes [8](#) et [30](#)) ; une femme souffre d'une douleur à une dent « si forte qu'elle a envie de hurler » (vignette [29](#)) et une femme de 67 ans, en Suisse depuis 3 ans, évoque plusieurs maux : diabète, psoriasis, problème au colon et problème de vue (vignette [39](#)). Elle évoque d'ailleurs vouloir rester en Suisse, car elle juge qu'elle est mieux suivie sur le plan de la santé que dans son pays d'origine. Une femme de 49 ans, au bénéfice d'un permis C, est venue à la permanence parce qu'elle ne touche plus l'AI alors qu'elle souffre encore de plusieurs problèmes de santé : un kyste au pied, deux hernies et de l'arthrose à la

hanche (vignette [46](#)). Une femme de 59 évoque également des problèmes de santé (vignette [15](#)).

13 personnes ne sont pas affiliées à l'assurance obligatoire des soins (AOS) (vignettes [18](#), [28](#), [29](#), [30](#), [35](#), [41](#), [43](#), [44](#), [47](#), [48](#), [49](#), [50](#) et [51](#)). Une femme de 29 ans, originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest, enceinte de sept mois et sans AOS a été informée par l'hôpital l'a informée qu'elle ne peut recevoir des soins qu'en cas d'urgence (vignette [28](#)), et une autre de 30 ans, également originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest et sans AOS, déclare que pour cette raison l'hôpital a refusé de lui prodiguer des soins (vignette [29](#)). Trois de ces personnes sans AOS fréquentent le Point d'eau ou une autre association qui prodigue des soins (vignettes [18](#), [35](#) et [44](#)).

Seules 11 personnes parmi les 51 vignettes disent être affiliées à l'AOS (vignettes [14](#), [15](#), [22](#), [23](#), [27](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [42](#) et [45](#)), ce qui signifie que nous n'avons pas l'information concernant l'affiliation dans 27 situations.

Sur ces 11 personnes, seules 3 touchent des subsides (vignettes [15](#), [40](#) et [42](#)), et pour une personne, la demande est en cours (vignette [45](#))

## 6.6 Ressources et projets d'avenir

Les vignettes permettent également de montrer quelques éléments concernant les ressources des personnes en Suisse et leurs réseaux éventuels, qui complètent celle que nous avons concernant les réseaux d'amis et de famille présentés à partir des formulaires (cf. [5.4](#)).

Huit personnes signalent qu'elles connaissent et fréquentent des associations d'aide alimentaire pour se procurer de la nourriture (vignettes [23](#), [26](#), [28](#), [29](#), [30](#), [34](#), [39](#) et [40](#)). Trois personnes font du bénévolat dans des associations (vignettes [25](#), [27](#) et [30](#)). L'une d'entre elles explique que cela lui permet de ne pas rester seule à la maison et déprimer (vignette [25](#)), une autre fait du bénévolat dans une soupe populaire (vignette [30](#)). Comme nous l'avons vu, trois personnes fréquentent le Point d'eau ou une autre association qui prodigue des soins (vignettes [18](#), [35](#) et [44](#)).

Quelques personnes, vivant pourtant en Suisse depuis de nombreuses années, semblent ne pas parler, ou très peu, le français. Par exemple, une femme latino-américaine de 61 ans qui vit en Suisse depuis 19 ans, sans permis de séjour (vignette [13](#))

Les personnes présentées dans les vignettes ont évoqué des projets d'avenir semblables : la grande majorité désire trouver un travail, obtenir un permis de séjour et rester en Suisse, et ce malgré la précarité de leur situation actuelle. En voici six exemples. Une femme latino-américaine de 51 ans, qui a vécu en Suisse, puis est retournée dans son pays d'origine, et est revenue en Suisse il y a un an, explique qu'elle trouve la vie en Suisse meilleure que dans son pays d'origine (vignette [18](#)), alors même qu'elle est venue aux deux distributions organisées, qu'elle n'a ni permis de séjour, ni de travail. Une femme de 26 ans, originaire d'un pays d'Europe de l'Est et qui vit en Suisse depuis une année, sans permis de séjour souhaite y rester pour fonder une famille (vignette [17](#)). Une femme de 29 ans, originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest, enceinte de sept mois, sans permis de séjour et vivant dans un hébergement d'urgence, dit également souhaiter rester en Suisse et avoir « *une vie normale* » car elle a « *trop souffert* » dans sa vie (vignette [28](#)). Une femme latino-américaine de 28 ans, vivant dans l'Ouest lausannois depuis 1 an et demi, enceinte de 7 mois, et séparée de son conjoint explique : « *Mon projet c'est de rester ici et obtenir un permis pour moi et ma fille* » (vignette [38](#)). Une femme latino-américaine de 67 ans, arrivée en Suisse seule il y a trois ans et elle n'ayant pas de permis de séjour, souhaite rester en Suisse, car elle est mieux suivie sur le plan

de la santé que dans son pays d'origine (vignette 39). Une femme latino-américaine de 22 ans, qui vit en Suisse depuis août 2020, sans permis de séjour, dit souhaiter trouver un travail et rester en Suisse (vignette 45). Plusieurs expriment le désir d'apprendre le français.

Deux personnes disent toutefois ne pas souhaiter rester en Suisse. Une femme latino-américaine d'une quarantaine d'années, arrivée en Suisse il y a 7 mois, sans permis de séjour, souhaite rentrer dans son pays d'origine au plus vite bien que ses proches lui disent que la situation là-bas n'est pas meilleure (vignette 26). Une femme de 36 ans, originaire d'Asie centrale arrivée en Suisse en septembre 2019, avec sa fille (âgée de 12 ans à l'époque), pour étudier dans une Haute école et au bénéfice d'un permis B, souhaite retourner en Asie, mais dans un autre pays que le sien, après la fin de ses études (vignette 27). Et un homme de 44 ans, originaire d'un pays d'Afrique centrale et qui vit en Suisse depuis 4 ans, sans permis de séjour, ne sait pas comment il envisage la suite, s'il souhaite rester en Suisse ou retourner dans son pays d'origine (vignette 30).

## 7 Conclusion & recommandations

Les deux permanences ont permis d'offrir dans des délais très rapides (Clerc, 2020) un soutien matériel, mais également une écoute et des conseils à 142 personnes différentes. Ce soutien a été fourni de manière très peu bureaucratique : il s'agissait de répondre à des situations relevant de l'urgence.

Le profil des personnes qui sont venues aux permanences correspond aux objectifs que s'étaient donnés les membres des organisations qui ont déposé les demandes de financement à la *Chaîne du bonheur* et qui ont assuré la distribution de fonds : ce sont – à quelques exceptions près – toutes des personnes sans statut légal en Suisse ou dont le statut pourrait être mis en question si elles demandaient l'aide sociale publique. Si ces personnes ont pu venir, c'est parce qu'elles étaient dans une relation de confiance avec les organisations : demander de l'aide n'allait pas les mettre en danger. Le caractère résolument non-bureaucratique de l'aide, l'interconnaissance avec les bénéficiaires et la capacité d'agir rapidement grâce à l'engagement personnel des membres du CVSSP ont permis le succès de ces deux distributions<sup>31</sup>.

Cette distribution financière a permis de soulager modestement et provisoirement des personnes, elle supplée en partie l'absence de fonds cantonal pour venir en aide aux personnes sans papiers et au secteur de l'économie domestique. Mais la distribution d'argent ne résout de loin pas l'ensemble des problèmes sociaux rencontrés, qui touchent principalement quatre domaines : le permis de séjour en Suisse, le logement, la santé et le respect des droits. Nous proposons dans cette dernière partie 13 recommandations qui concernent chacun de ces domaines.

### 7.1 Le permis de séjour en Suisse

La situation des personnes sans-papiers en Suisse a récemment fait l'objet d'un rapport du Conseil fédéral (2020), qui constate dans le communiqué qui l'accompagne<sup>32</sup> qu'il existe un

---

<sup>31</sup> Qui pourront encore se poursuivre au printemps 2021 suite à un troisième don de la *Chaîne du bonheur* de 60'000 fr.

<sup>32</sup> [www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-81688.html](http://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-81688.html)

« conflit entre l'intérêt public à l'affiliation des sans-papiers aux assurances sociales d'une part, et la lutte contre le travail et le séjour illégal d'autre part ».

Ce « conflit » ne concerne pas seulement les personnes sans statut légal, mais l'ensemble de la population étrangère. L'article 29a de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) prévoit en effet que lorsqu'une personne de nationalité étrangère ne séjourne en Suisse qu'à des fins de recherche d'emploi, ni lui ni les membres de sa famille n'ont droit à l'aide sociale ; l'article 61a exclut pour sa part du droit à l'aide sociale les personnes titulaires d'une autorisation de courte durée qui perdent leur emploi ; l'article 63c de la LEI prévoit que le fait de toucher l'aide sociale durablement et dans une large mesure de l'aide sociale est un motif de renvoi de Suisse. Ces dispositions, qui relèvent d'une politique délibérée de privilégier les autochtones en regard des personnes de nationalité étrangère (Tabin, 2021), pourraient à l'avenir encore davantage exclure les personnes de nationalité étrangère non-européennes, puisque le Département de Justice et Police a proposé six options<sup>33</sup> visant à restreindre l'aide sociale octroyée aux ressortissants de pays dits « tiers », que le Conseil fédéral a ou a l'intention de mettre en œuvre prochainement<sup>34</sup>.

Rappelons que les droits sociaux fondamentaux sont définis par les articles 22 à 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Assemblée générale des Nations Unies, 1948) et comprennent les droits à la sécurité sociale (article 22), à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (article 25) et à l'éducation de base (article 26). On les retrouve dans la *Constitution fédérale* de 1999, notamment à l'article 12 (droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse), à l'article 41 (buts sociaux) et à l'article 62 (instruction publique). La *Constitution vaudoise* de 2003 les reprend à l'article 32 (minimum vital et logement d'urgence), à l'article 34 (soins essentiels et droit de mourir dans la dignité) et à l'article 36 (éducation et enseignement).

Comme nous l'avons vu, ces droits sociaux fondamentaux tendent à être niés par la législation fédérale sur les étrangers. En ce qui concerne les droits sociaux des personnes sans papiers, la situation est encore plus critique en cette période de pandémie (Georgeou & Hawksley, 2020). La question qui se pose est : comment faire respecter l'universalité de ces droits sociaux fondamentaux ?

Dans d'autres contextes nationaux, une réponse politique à cette question a été développée, certaines villes s'étant érigées en sanctuaires. Ces « *Sanctuary Cities* », proclamées notamment aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni, ont pour but premier d'accueillir les personnes en situation irrégulière dans les communautés urbaines, la première « *City of Refuge* » étant San Francisco dès 1985 (Bauder, 2017). Les « *Sanctuary Cities* » prennent

---

<sup>33</sup> 1. Préciser les conditions d'intégration requises pour l'octroi d'une autorisation de séjour aux personnes admises à titre provisoire dans des cas de rigueur 2. Simplifier la révocation de l'autorisation d'établissement en cas de dépendance à l'aide sociale 3. Restreindre l'aide sociale octroyée aux titulaires d'une autorisation de séjour au cours de leurs trois premières années de présence en Suisse 4. Analyse régulière de l'Office fédéral de la statistique quant à l'octroi de l'aide sociale par les ressortissants d'États tiers sur la base de données appariées 5. Prolongation des autorisations de séjour de ressortissants d'États tiers qui occasionnent des coûts substantiels en matière d'aide sociale conditionnée à l'approbation du Secrétariat d'État aux migrations 6. Harmonisation entre tous les cantons de la notion des coûts d'aide sociale dans le cadre de la prescription de mesures relevant du droit des étrangers.

<sup>34</sup>

[https://skos.ch/fileadmin/user\\_upload/skos\\_main/public/pdf/grundlagen\\_und\\_positionen/positionen/2020\\_Prise\\_de\\_position\\_aide\\_sociale-pays\\_tiers.pdf](https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/grundlagen_und_positionen/positionen/2020_Prise_de_position_aide_sociale-pays_tiers.pdf)

différentes formes, cherchent parfois à répondre aux besoins de sécurité des individus et des familles qui sont déjà de facto partie des communautés urbaines, parfois à construire des pare-feu (firewalls) (Hermansson et al., 2020) entre services sociaux et services d'immigration concernant le partage d'informations, parfois mettent davantage l'accent sur la sensibilisation des citoyen·nes à la vie de ces personnes, en racontant leurs histoires et en les rendant visibles : il s'agit de changer la géographie mentale des personnes qui vivent dans les cités. Plusieurs idées peuvent être proposées comme recommandations à partir de ces expériences :

1. Développer des protocoles d'accès « sans risque » (concernant le séjour en Suisse) à l'administration communale, à l'instar de Vancouver qui a adopté une politique : « *Access to City Services Without Fear* »<sup>35</sup>.
2. Étudier comment mettre en œuvre dans les prestations sociales une politique « *Don't Ask – Don't Tell* », à l'instar de celle mise en place à Toronto (Hermansson et al., 2020) ; ces politiques ont pour principe de ne pas demander des informations relatives au statut de séjour pour ne pas avoir l'obligation de les communiquer aux services de police des étrangers. Il faudrait étudier si ce type de politique peut être mis en place dans le cadre de prestations sociales.
3. Construire davantage de portes d'entrée vers le système social, à l'instar de l'expérience déjà conduite à Renens d'organiser une permanence dans la *Cantine solidaire*<sup>36</sup>, ou du projet bâlois de l'association *Schwarzer Peter* qui consiste à développer un café social sur un arrêt de bus.
4. Faire circuler des informations sur la vie des personnes suivies par le CVSSP. Cette information est essentielle. Comme l'ont montré de récents sondages (Bonoli et al., 2020), les aides sont considérées comme plus justifiées lorsqu'elles privilégient celles ou ceux qui en ont le plus besoin ainsi que celles ou ceux qui ont contribué à la société. Ce sont ces éléments qu'il faudrait faire circuler.

En outre, comme nous l'avons constaté dans cette recherche, de nombreuses personnes sans-papiers vivent dans la région depuis plusieurs années sans permis de séjour. En l'absence de document permettant d'attester leur présence sur le territoire, ces personnes sont en difficulté si elles veulent démontrer la longueur de leur séjour en Suisse, une information indispensable à la régularisation de leur séjour.

Sur la base de ce constat, la recommandation est la suivante :

5. Étudier, avec les communes limitrophes et/ou le canton, la possibilité de développer une « *carte citoyenne* » attestant de la présence des personnes dans la commune, à l'image des projets de Züri City card<sup>37</sup> ou de la ville de la Chaux-de-Fonds<sup>38</sup>.

## 7.2 Le logement

La recherche montre que la question du logement est au centre de multiples demandes faites au CVSSP. Les données à notre disposition pointent l'insécurité du logement. Cette insécurité a pour conséquence que des personnes sont de fait dans des situations de sans-abrisme. En outre, les loyers sont parfois trop élevés par rapport à la surface à disposition. La

---

<sup>35</sup> <https://www.onecityvancouver.ca/sanctuarycity>

<sup>36</sup> [www.renens.ch/web/portrait/actualites/affiche.php?menus\\_pages\\_id=1&id=112&id\\_actus=726](http://www.renens.ch/web/portrait/actualites/affiche.php?menus_pages_id=1&id=112&id_actus=726)

<sup>37</sup> [www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/stadtentwicklung/integrationsfoerderung/integrationsthemen/sans-papiers.html](http://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/stadtentwicklung/integrationsfoerderung/integrationsthemen/sans-papiers.html)

<sup>38</sup> <https://odae-romand.ch/breve/la-chaux-de-fonds-vers-une-carte-didentite-municipale-pour-les-sans-papiers>

suroccupation des locaux est fréquente, comme l'ont montré également d'autres recherches récentes en Suisse (MSF & HUG, 2020).

Les recommandations dans le domaine du logement sont les suivantes :

6. Examiner si des logements peuvent être mis à disposition à partir du patrimoine communal.
7. Encourager les gérances, les entreprises, les Églises et les personnes privées à louer des logements ou des chambres, en examiner la possibilité de développer un poste de travail social qui pourrait jouer un rôle d'intermédiaire dans le cadre de ce type de logement ; ce serait une interface entre locataires et entité louant un objet, à l'instar de ce que fait actuellement le *Sleep-In* à l'avenue du Simplon à Lausanne<sup>39</sup>.
8. Examiner si un projet d'accueil de nuit dans des bureaux, du type « *Bureaux du cœur* »<sup>40</sup> peut être implémenté pour les situations d'urgence.

### 7.3 La santé

L'assurance maladie est obligatoire pour toute personne résidant depuis plus de 3 mois en Suisse, y compris pour les personnes sans-papiers, pour autant qu'elles aient leur domicile civil en Suisse. Les caisses maladie ont l'obligation de les assurer dans l'assurance obligatoire des soins, mais certains assureurs semblent ignorer qu'ils ont l'obligation d'admettre les sans-papiers dans l'AOS<sup>41</sup>.

Il faut rappeler qu'il existe une séparation institutionnelle dans l'ensemble des cantons entre la compétence de contrôle de l'affiliation (mise en œuvre de l'art. 6 LAMal) et la compétence relevant du droit de l'asile et des étrangers. Cette séparation a pour conséquence qu'il n'y a en principe pas d'échange d'informations entre ces autorités cantonales sur le statut d'assuré-e. Il n'est donc pas dangereux pour le séjour en Suisse de s'affilier à la LaMal. Toutes les personnes assurées ont également droit aux subsides d'assurance maladie si leurs revenus sont insuffisants. Mais une déclaration d'impôt ou de revenu est exigée (Conseil fédéral, 2016, pp. 11-12). Le Conseil fédéral lui-même estime que le degré de la couverture d'assurance maladie doit être augmenté chez les personnes sans-papiers, ce que confirme notre recherche. L'accès aux subsides est encore moins évident. Lorsqu'elles sollicitent un subside les personnes sans-papier voient en effet leur demande analysée par l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) et ils sont accordés selon le lieu de domicile, sur la base du seul revenu, sauf pour les personnes qui manifestement, sont venus en Suisse uniquement pour se faire soigner<sup>42</sup>. Mais les démarches concrètes pour démontrer le niveau revenu pour les personnes employées sans contrat de travail ne sont pas transparentes.

L'accès aux soins de base, pour les personnes qui n'ont pas d'assurance, est également comme on l'a vu problématique. Le Centre des populations vulnérables d'*Unisanté*<sup>43</sup>, *Médecins du monde*<sup>44</sup> et le *Point d'eau*<sup>45</sup> à Lausanne proposent des soins à ces personnes, mais il faudrait encore en développer.

---

<sup>39</sup> [www.hetsl.ch/laress/catalogue-des-recherches/detail/enquete-exploratoire-sur-le-logement-de-personnes-sans-abri-a-la-rue-du-simplon-22-26-lausanne-81874/show/Research](http://www.hetsl.ch/laress/catalogue-des-recherches/detail/enquete-exploratoire-sur-le-logement-de-personnes-sans-abri-a-la-rue-du-simplon-22-26-lausanne-81874/show/Research)

<sup>40</sup> [www.bureauxducoeur.org](http://www.bureauxducoeur.org)

<sup>41</sup> [www.sante-sans-papiers.ch/DE/files/Informationsbroschuere Sans-Papier A5 fr Internet.pdf](http://www.sante-sans-papiers.ch/DE/files/Informationsbroschuere%20Sans-Papier%20A5%20fr%20Internet.pdf)

<sup>42</sup> Source : responsable de l'agence d'assurance sociale régionale, courriel de Karine Clerc du 31 mars 2021.

<sup>43</sup> [www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/groupe-recherche/vulnerabilites-medecine-sociale](http://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/groupe-recherche/vulnerabilites-medecine-sociale)

<sup>44</sup> <https://medecinsdumonde.ch/activites/suisse/acces-soins-pour-sans-abri>

<sup>45</sup> <https://web.pointdeau-lausanne.ch>

Les recommandations dans le domaine de la santé sont les suivantes :

9. Clarifier les questions d'accès à l'assurance des personnes sans-papiers (les enfants scolarisés étant assurés via l'école) de manière à pouvoir informer clairement les personnes. Le but est d'éliminer les difficultés d'accès à l'AOS dans la pratique, il est en convergence avec les buts exprimés par le Conseil fédéral dans son rapport de décembre 2020.
10. Faciliter l'accès aux subsides à la LaMal pour les personnes sans-papiers, en clarifiant concrètement les démarches administratives à mener, en accompagnant les personnes dans la démarche et en diffusant cette information.
11. Améliorer l'accessibilité aux soins médicaux, soit en développant des lieux de soins comme le *Point d'eau*, soit en tentant de mettre sur pied des réseaux de soins avec des médecins, des dentistes ou d'autres professionnels de la santé solidaires.

#### 7.4 Le respect des droits

Il ressort de nos observations et de nos entretiens que les droits des personnes ne sont pas toujours respectés. Cela vaut aussi bien pour le droit du bail que pour le droit du travail, par exemple. Ce droit semble souvent bafoué dans l'économie domestique, où travaillent nombre de femmes sans-papiers. Des études ont démontré que le manque d'accès aux informations peut être source de discriminations dans tous les domaines touchés par la pandémie, surtout pour la population issue de la migration (Département fédéral de l'intérieur DFI, 2020).

Les pistes dans le domaine des droits sont les suivantes :

12. Développer des outils de connaissance du droit, à l'image de ce que la *Clinique du droit* de l'UNIGE<sup>46</sup> a réalisé pour les femmes sans papiers en Suisse<sup>47</sup>, les personnes Roms<sup>48</sup> ou les jeunes personnes migrantes non accompagnées.<sup>49</sup>
13. Trouver des moyens pour faire valoir les droits des personnes (droit du travail ; droits sociaux ; droits du logement), en mobilisant des juristes solidaires, et/ou en organisant des permanences sociales et juridiques pour accueillir les personnes vulnérables.

## 8 Annexes

### 8.1 51 vignettes

N°1 (8.12.2020)

Une femme de 52 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est venue en Suisse il y a deux ans pour s'occuper de sa fille ainsi que du mari de sa fille qui habitent dans la région de Genève, et qui ont été victimes d'un incendie. Lorsqu'elle est arrivée dans la région lausannoise, elle a dormi quelque temps dans un foyer. Elle vit actuellement dans un studio. Elle a subi une réduction de travail. Souhaite trouver un emploi, met pour cela des annonces dans les magasins. Réseau : communauté chrétienne.

---

<sup>46</sup> [www.unige.ch/droit/lawclinic/fr](http://www.unige.ch/droit/lawclinic/fr)

<sup>47</sup> [www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-des-femmes-sans-statut-legal](http://www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-des-femmes-sans-statut-legal)

<sup>48</sup> [www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-des-personnes-rom](http://www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-des-personnes-rom)

<sup>49</sup> [www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-jeunes-migrants](http://www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-jeunes-migrants)

N°2 (8.12.2020)

Une femme de 26 ans, originaire d'un pays d'Europe de l'Est. Elle parle très peu français. Elle est arrivée en Suisse il y a six ans, et elle n'a pas de permis de séjour. Elle vit actuellement dans un studio dans l'Ouest lausannois, pour lequel elle paie un loyer mensuel de 1000 fr. Elle travaillait de manière non déclarée (elle ne précise pas dans quel secteur), mais elle a perdu son travail au début de la pandémie de Covid-19. Lorsque l'équipe lui annonce qu'elle peut recevoir 500 fr., elle soupire et sourit, elle paraît soulagée.

N°3 (8.12.2020)

Un homme de 28 ans, originaire d'Asie de l'Ouest. Il parle très peu français. Il est arrivé en Suisse il y a trois mois pour rejoindre ses frères avec qui il vit dans un 3 pièces dans l'Ouest lausannois. Il n'a pas d'emploi. Il souhaite demander l'asile pour rester en Suisse.

N°4 (8.12.2020)

Un homme de 44 ans originaire, d'un pays d'Europe de l'Est. Il parle très peu français. Il vit en Suisse avec sa famille depuis 21 ans, mais il n'a pas de permis de séjour. Il ne travaille pas actuellement. Il habite dans l'Ouest lausannois. Il est déjà venu à la permanence lors de la première distribution et il avait reçu 1500 fr. pour le loyer et l'assurance maladie.

N°5 (8.12.2020)

Une femme d'une trentaine d'années originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français.

N°6 (8.12.2020)

Une femme d'une quarantaine d'années originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est venue en Suisse avec sa fille, qui est étudiante.

N°7 (8.12.2020)

Un homme de 27 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Il parle très peu français. Il vit en Suisse avec sa mère depuis trois ans. Ils sous-louent un 1,5 pièce à 1200 fr. dans l'Ouest lausannois. Il n'a pas de permis de séjour. Il a perdu son emploi – dans le ménage – il y a trois mois. Il est venu à la permanence pour demander une aide financière de 1700 fr., car il a plusieurs arriérés de loyer. C'est un ami qui lui prête un téléphone.

N°8 (8.12.2020)

Une femme de 55 ans originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle un peu en français. Elle vit en Suisse depuis 14 ans, sans permis de séjour. Elle est venue à la permanence lors de la première distribution et elle avait reçu un soutien financier de 445,80 fr. pour payer une facture. Elle a un réseau d'amies en Suisse. Elle a récemment subi une opération des deux rétines. Elle ne travaille que quelques heures par semaine, et elle cherche actuellement un logement avec une de ses amies. Elle n'indique pas où elle habite.

N°9 (8.12.2020)

Une femme de 47 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit actuellement dans un foyer dans la région lausannoise, alors que ses enfants vivent dans un autre pays d'Europe. Elle vit en Suisse depuis une année, sans permis de séjour. Elle est sans emploi.

N°10 (8.12.2020)

Une femme de 25 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle vient à la permanence accompagnée de sa sœur (N°11) ainsi que de la fille de sa sœur. Elle ne parle pas en français.



Elle vit avec sa sœur et ses deux enfants dans un 2,5 pièces. Elle est venue à la permanence munie de factures de loyer, car elle a plusieurs mois de retard. Elle est déçue de la somme octroyée et s'inquiète du paiement du loyer.

N°11 (8.12.2020)

Une femme originaire d'un pays d'Amérique latine, âgée de 42 ans. Elle ne parle pas en français, mais souhaite apprendre la langue. Il s'agit de la sœur de la femme N°10. Elle a deux enfants, dont un bébé. Le bébé est gardé par quelqu'un, et elle dit qu'elle doit se dépêcher. Elle a un permis B mais n'a pas d'emploi actuellement. Elle avait reçu de l'aide à deux reprises lors de la première distribution pour payer son loyer et son assurance maladie (1000 fr. puis 1339,70 fr.)

N°12 (8.12.2020)

Une femme d'une quarantaine d'années, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français.

N°13 (8.12.2020)

Une femme de 61 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis 19 ans, sans permis de séjour. Elle souhaite recevoir la nationalité espagnole. Elle habite Lausanne. Elle est venue aux deux distributions. Elle avait reçu un soutien financier de 1400 fr. lors de la première distribution et il est indiqué que cela a servi à payer sept factures de chambre. Elle cherche un travail où elle pourrait être nourrie et logée. Elle dit qu'elle vient d'un pays chaud, et qu'elle trouve l'hiver en Suisse difficile.

N°14 (15.12.2020)

Une femme de 36 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis un peu plus d'un an, sans permis de séjour. Elle vit actuellement dans un foyer. Elle est enceinte de huit mois. Elle raconte qu'elle va avoir une fille, et qu'elle doit avoir une césarienne. Depuis son arrivée en Suisse, elle travaillait au sein d'une famille qui la logeait, mais elle a perdu ce travail (et par conséquent, son logement) lorsqu'elle a annoncé sa grossesse. Elle a une assurance maladie, et un réseau d'amies en Suisse.

N°15 (15.12.2020)

Une femme de 59 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis 7 ans, elle a un permis B, sa fille vit dans un autre pays d'Europe. Elle cherche un travail. Elle vit avec deux autres personnes dans un 2 pièces de l'Ouest lausannois. Elle a une assurance maladie et touche les subsides. Elle a des problèmes de santé. Elle est venue à la permanence, car elle n'a pas de revenu. Lorsque l'équipe lui annonce qu'elle peut recevoir 500 fr., elle les remercie mais elle semble déçue. Le président du CVSSP lui propose alors de venir au CVSSP pour qu'il puisse l'aider davantage, et il lui dit qu'elle pourra tenter une demande de permis de séjour l'année prochaine, quand cela fera 8 ans qu'elle est en Suisse.

N°16 (15.12.2020)

Une femme de 23 ans, originaire d'un pays d'Europe de l'Est. Elle parle très peu en français. Elle n'a pas de permis de séjour. Elle vit avec sa sœur, le mari de sa sœur et leurs 3 enfants dans un 3 pièces à Lausanne. Elle faisait des ménages (quelques heures), mais elle a perdu ces emplois avec la pandémie.

N°17 (15.12.2020)

Une femme de 26 ans, originaire d'un pays d'Europe de l'Est. Elle parle en français. Elle vit en Suisse depuis une année, sans permis de séjour. Elle n'a pas d'emploi. Avant la pandémie, elle travaillait très peu. Elle vit chez sa sœur, avec le mari de sa sœur et leur enfant dans un 3 pièces, à Lausanne. Sa sœur a un permis de séjour, mais elle est au chômage alors « c'est compliqué ». Elle a un réseau d'amies. Elle souhaite rester en Suisse pour fonder une famille.

N°18 (15.12.2020)

Une femme de 51 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle a vécu en Suisse, puis elle est retournée dans son pays d'origine, et elle est revenue en Suisse il y a une année. Elle n'a pas de permis de séjour. Elle vit dans l'Ouest lausannois. Elle était déjà venue à la première distribution et avait reçu 1400 fr. pour payer une facture de loyer. Elle travaillait trois jours par semaine dans l'économie domestique (ménages), mais elle ne travaille plus actuellement. Elle n'a pas d'assurance maladie. Elle va au Point d'eau. Elle dit qu'elle trouve la vie en Suisse meilleure que dans son pays d'origine.

N°19 (15.12.2020)

Un homme de 28 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Il ne parle pas en français. Il vit en Suisse depuis 9 mois. Il habite dans un 3 pièces, avec 3 autres personnes, dans l'Ouest lausannois. Il est venu à la permanence, parce que son employeur ne l'a pas payé pendant deux mois. Sa femme et sa fille habitent dans un autre pays d'Europe.

N°20 (15.12.2020)

Une jeune femme, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle n'indique pas son âge et elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis 10 ans, sans permis de séjour. Elle est en attente de recevoir un passeport européen. Elle habite avec sa cousine, dans l'Ouest lausannois et paie 900 fr. de loyer. Ses heures de travail ont été réduites à cause de la pandémie, elle travaille désormais deux jours par semaine. Elle cherche davantage d'heures de travail. Elle souhaite travailler dans les soins lorsqu'elle aura reçu son permis européen, et suivre une formation.

N°21 (15.12.2020)

Un homme de 25 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Il ne parle pas en français. Sa fille est restée au pays. Il n'a pas de permis de séjour. Il sous-loue une chambre 570 fr. dans l'Ouest lausannois. Il a trois mois d'arriérés de loyer. Il travaillait dans une société de déménagements, mais il a perdu cet emploi. Il ne travaillait pas dans son pays d'origine. Il a un réseau d'amis en Suisse. Il est venu à la permanence pour recevoir une aide financière.

N°22 (15.12.2020)

Une femme de 51 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle en français. Elle vit en Suisse depuis 1998, avec ses deux enfants, elle a un permis B. Elle faisait des ménages à plein temps, mais depuis la pandémie elle ne travaille plus que quelques heures par semaine. Elle a reçu poursuite concernant une facture de prime d'assurance maladie. Elle s'est renseignée pour demander l'aide sociale auprès d'associations, mais on l'a déconseillé de faire la demande à cause du risque de perdre son permis de séjour. Elle avait bénéficié d'un soutien financier de 255,30 fr. pour une facture d'assurance maladie lors de la première distribution.

N°23 (15.12.2020)

Une femme de 40 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle un peu en français. Elle a un passeport européen, mais pas de permis de séjour en Suisse. Elle vit dans l'Ouest

lausannois depuis une année. Elle a une assurance maladie. Elle a travaillé dans la restauration et dans l'économie domestique, sans contrat de travail. Elle n'a pas d'emploi. Elle sous-loue une chambre 800 fr., où elle dort avec ses trois enfants âgés de 11 ans, 7 ans et 6 mois dans des lits à étage. Elle dit que son mari les a abandonnés et que sa « *situation n'est vraiment pas bien* ». Elle achète sa nourriture dans une association, et elle a reçu des sacs de nourriture et des bons d'achat de la part d'une autre association. Elle exprime le fait que l'aide financière reçue (500 fr.) ne suffit pas, car elle n'arrive plus à payer la chambre, et que si elle ne paie pas rapidement, elle sera expulsée. L'équipe décide de la contacter s'il reste un fonds à la fin de la distribution, pour qu'elle puisse recevoir davantage de soutien financier. Elle a pu revenir à la permanence quelques semaines plus tard et bénéficier de l'aide une seconde fois. Entretemps, elle a pu garder sa chambre en payant un acompte, et en obtenant un arrangement. Elle a trouvé quelques heures de travail de ménage, mais de façon irrégulière selon les semaines. Elle cherche donc de l'emploi. Lorsqu'elle travaille, son bébé est gardé par une amie, et son deuxième enfant va à la garderie.

N°24 (15.12.2020)

Une femme d'une quarantaine d'années, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle n'a pas de permis de séjour. Elle a perdu son emploi : elle gardait des enfants et faisait des ménages. Elle dit qu'elle est gênée de demander de l'argent, mais qu'elle n'a pas le choix.

N°25 (15.12.2020)

Une femme de 37 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle en français. Elle vit en Suisse depuis 10 ans, sans permis de séjour. Elle n'a pas d'emploi fixe. Elle cherche du travail. Elle explique qu'elle fait du bénévolat pour ne pas rester seule à la maison et déprimer. Elle habite dans l'Ouest lausannois depuis quelques mois, avec 3 amies, dans un 4 pièces ; le loyer de sa chambre est de 300 fr.

N°26 (5.1.2021)<sup>50</sup>

Une femme d'une quarantaine d'années, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle en français. Elle est arrivée seule en Suisse il y a 7 mois, elle possède un passeport européen, mais n'a pas de permis de séjour en Suisse. Lorsqu'elle est arrivée, elle a fait des ménages, mais elle a perdu cet emploi à cause de la pandémie de Covid-19. Sa formation initiale est infirmière auxiliaire, mais elle n'a pas pu faire reconnaître son diplôme dans le pays d'Europe où elle a vécu durant 7 ans. Là-bas, elle avait tenté de s'inscrire à l'Université plusieurs années d'affilée, mais elle explique qu'on lui a toujours dit qu'il n'y avait plus de places. Elle habite dans l'Ouest lausannois. Sans revenu, elle n'arrive plus à payer le petit studio que lui loue un ami pour 60 fr. par mois, si bien qu'elle a deux arriérés de loyer. Elle est venue à la permanence pour recevoir de l'aide pour payer ce loyer. Elle aide des personnes, reçoit de la nourriture en échange, et va également en chercher dans une association qui propose de l'aide alimentaire. Elle avait acheté un billet d'avion pour retourner définitivement dans son pays d'origine, mais elle dit qu'elle n'a pas pu y aller à cause de la pandémie, et elle a été remboursée par la compagnie aérienne. Elle souhaite rentrer dans son pays d'origine au plus vite, bien que ses proches lui disent que la situation là-bas n'est pas meilleure.

---

<sup>50</sup> Entretien de 10 minutes non enregistré.

N°27 (5.1.2021)<sup>51</sup>

Une femme de 36 ans, originaire d'Asie centrale. Elle parle en français. Elle est arrivée en Suisse en septembre 2019, avec sa fille (âgée de 12 ans à l'époque), pour étudier dans une Haute école. Elle a un permis B. Elle a suivi un cours de langue française dans cette Haute école. Elle partage une chambre avec sa fille, qu'elle loue 800 fr. par mois. À côté de ses études, elle avait un emploi dans l'administration, mais elle l'a perdu au début de la pandémie de Covid-19. Elle a ensuite travaillé quelque temps en tant que serveuse dans un restaurant de Lausanne, mais elle a aussi perdu cet emploi. Elle fait du bénévolat. Sa fille a maintenant 14 ans, elle est scolarisée et parle couramment français. Sa famille en Asie lui envoie un peu d'argent. Elle souhaite retourner dans cette région, mais dans un autre pays que le sien, après la fin de ses études. Elle a une assurance maladie, sa fille également. Elle souhaite être vaccinée contre la Covid-19 dans le but de pouvoir voyager et rendre visite à ses proches.

N°28 (12.1.2021)<sup>52</sup>

Une femme de 29 ans, originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest, enceinte de sept mois. Elle parle en français. Elle est arrivée seule en Suisse il y a deux mois, et elle n'a pas de permis de séjour. Elle vit dans un hébergement d'urgence. Elle a fui un mariage forcé, car elle a subi des violences conjugales. Elle n'a pas de réseau en Suisse, et elle a coupé tout contact avec sa famille dans son pays d'origine, car elle ne l'a pas soutenue lorsque son mari est devenu violent. Lorsqu'elle est arrivée en Suisse, elle s'est rendue dans un hôpital, car elle souffrait des coups de son mari et elle voulait s'assurer que son bébé aille bien. L'hôpital l'a ensuite orientée vers un foyer. Elle n'a pas d'assurance maladie, et l'hôpital l'a informée qu'elle ne peut recevoir des soins qu'en cas d'urgence. Elle n'a ni formation, ni emploi, et elle vient chercher de la nourriture dans une association. Elle dit qu'elle a peur pour son bébé et qu'il est son « *seul espoir* ». Elle souhaite rester en Suisse et avoir « *une vie normale* » car elle a « *trop souffert* » dans sa vie.

N°29 (12.1.2021)<sup>53</sup>

Une femme de 30 ans, originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest. Elle parle en français. Elle vit en Suisse depuis deux ans, sans permis de séjour. Elle est venue seule en Suisse dans le but de trouver un travail et de ramener de l'argent à sa famille. Elle a un fils de 10 ans, qui vit avec sa grand-mère dans son pays d'origine. Sa grand-mère n'a pas les moyens de l'aider. Elle explique avoir été soutenue durant une période par une association qui soutient les victimes de traite, et qu'elle a « *vécu des choses horribles* ». Elle est hébergée dans un foyer pour femmes ; elle n'a pas de réseau en Suisse. Elle a une formation initiale d'infirmière, mais depuis qu'elle est en Suisse, elle n'a jamais trouvé d'emploi, ni de logement fixe. Elle avait fait un stage dans un hôpital, mais cela n'a pas débouché sur un emploi, car elle n'a pas de permis de séjour. Depuis qu'elle vit en Suisse, elle a enchaîné divers hébergements d'urgence et elle a dormi dans la rue. Pendant longtemps elle allait tous les matins faire sa toilette dans les w.-c. du restaurant d'une grande surface, où elle lavait aussi ses sous-vêtements. Elle souffre d'une douleur à une dent si forte qu'elle a envie de hurler. Elle s'est rendue à l'hôpital, mais elle n'a pas reçu de soins, car elle n'a pas d'assurance maladie. Elle s'est alors rendue dans une association qui propose des soins. Elle va chercher de quoi manger dans une association qui offre des sacs de

---

<sup>51</sup> Entretien de 10 minutes non enregistré.

<sup>52</sup> Entretien de 15 minutes non enregistré.

<sup>53</sup> Entretien de 20 minutes non enregistré.

nourriture. Elle dit qu'elle souhaite avoir « *une vie stable et normale* » et pouvoir « *dormir tranquille* », car elle reste toute la journée dans sa chambre et « *ce n'est pas une vie* ». Elle explique qu'elle ne comprend pas pourquoi les personnes sans-papiers n'ont aucun droit en Suisse, et elle dit qu'elle est prête à travailler dur. Elle pensait vraiment pouvoir trouver un travail sans permis de séjour. Elle dit : « *On est des êtres humains !* », « *Vous croyez que c'est facile de quitter son pays, de laisser son fils ?* » Son souhait est que les autorités soient sensibilisées aux problématiques des sans-papiers et qu'elles soient d'accord d'« *ouvrir la porte* » davantage.

N°30 (12.1.2021)<sup>54</sup>

Un homme de 44 ans, originaire d'un pays d'Afrique centrale. Il parle en français. Il vit en Suisse depuis 4 ans, mais il n'a pas de permis de séjour. Il se décrit comme un « *combattant* » qui luttait contre le gouvernement autoritaire de son pays d'origine. Il raconte que lors d'une manifestation, il y a eu « *des casses* » causées d'autres personnes, mais que « *c'est retombé sur nous, les combattants* ». Il a donc fui le pays, laissant ses trois enfants. Dans son pays d'origine, il était peintre céramiste. Il n'a jamais trouvé d'emploi en Suisse. Il fait cependant du bénévolat dans une soupe populaire, ce qui lui donne aussi accès à de la nourriture. Il est hébergé gratuitement chez un ami dans l'Ouest lausannois, et parfois chez un autre ami. Il n'a pas d'assurance maladie. Il a subi une opération des yeux en 2018, financée par une association. Sa famille n'a pas les moyens pour l'aider. Ses besoins prioritaires sont de trouver un emploi, un logement et d'aider ses enfants. Il ne sait pas comment il envisage la suite, s'il souhaite rester en Suisse ou retourner dans son pays d'origine. Il se procure de la nourriture auprès d'associations.

N°31 (12.1.2021)

Une femme de 20 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit dans l'Ouest lausannois. Elle a travaillé dans le nettoyage dans un premier temps et cherche un travail fixe. Elle a 3 mois de loyers de retard. Elle souhaite apprendre le français et obtenir un permis.

N°32 (12.1.2021)

Une femme de 21 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est venue en Suisse il y a presque 3 ans pour travailler, sans permis de séjour, au sein d'une famille et s'occuper des enfants. Elle a perdu cet emploi au début de la pandémie de Covid-19, car son employeuse ne voulait plus qu'elle vienne à cause du virus. Elle habite dans l'Ouest lausannois. Elle souhaite apprendre le français et suivre un apprentissage pour trouver un travail et s'établir en Suisse.

N°33 (12.1.2021)

Un homme de 26 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Il ne parle pas en français. Il vit en Suisse depuis 5 ans, sans permis de séjour. Son taux de travail a été réduit de 80 % avec la pandémie de Covid-19 et il a deux arriérés de loyer pour un studio qu'il sous-loue dans l'Ouest lausannois. Il souhaite apprendre le français et étudier en Suisse.

N°34 (19.1.2021)

Un homme de 62 ans, originaire d'un pays du centre de l'Afrique. Il parle en français. Il vit en Suisse depuis 5 ans. Il indique dans le formulaire qu'il est « sans-papiers », mais il dit à l'équipe

---

<sup>54</sup> Entretien de 10 minutes non enregistré.

qu'il a un permis N (requérant d'asile). Il habite actuellement chez un ami requérant d'asile avec lequel il partage une petite chambre dans l'Ouest lausannois. Il était chauffeur de taxi, mais il a perdu cet emploi en octobre 2020. Il va chercher des colis de nourriture dans une association. Il est venu à la permanence pour recevoir une aide financière pour payer son loyer, plus précisément « *pour lui donner ce que je lui dois* » (en parlant de son ami). Lorsque l'équipe lui annonce qu'il peut recevoir 500 fr., il dit « *en tout cas je vous dis merci, comme on dit tout fait nombre, même 50 fr., 60 fr.* »

N°35 (19.1.2021)

Une femme de 61 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis 9 mois, elle possède un passeport européen, mais elle n'a pas de permis de séjour. Elle dort dans différents hébergements d'urgence dans la région lausannoise, elle fréquente le Point d'eau. Elle n'a ni emploi, ni assurance maladie.

N°36 (19.1.2021)

Un homme de 36 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Il ne parle pas en français. Il vit dans l'Ouest lausannois depuis une année, avec sa femme et son fils de 10 ans. Il souhaite s'établir. Il n'a pas de permis de séjour. Il n'a pas d'emploi.

N°37 (19.1.2021)

Une femme d'une cinquantaine d'années originaire d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis un an avec sa fille de 12 ans, qui va à l'école. Elle fait quelques heures de ménage, mais ce n'est pas suffisant financièrement. Elle est venue à la permanence parce qu'elle a besoin d'argent pour payer le loyer et la prime d'assurance maladie de sa fille (elle n'a pas elle-même d'assurance maladie). Elle ne connaissait pas le droit au subside et elle reçoit les informations nécessaires. Elle suivait un cours de français en présentiel, mais plus depuis que le cours est à distance (à cause de la pandémie). Elle dit qu'elle pense pouvoir apprendre le français avec sa fille, qui a un bon niveau. Elle souhaite faire venir en Suisse son mari et le reste de sa famille.

N°38 (19.1.2021)

Une femme de 28 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle en français. Elle vit dans l'Ouest lausannois depuis 1 an et demi, avec sa fille de 6 ans, sans permis de séjour. Elle est enceinte de 7 mois. Elle est séparée de son conjoint. Elle explique qu'elle faisait des ménages « au noir », mais qu'elle a perdu cet emploi car son employeur a été infecté au Covid-19. Elle est venue à la permanence, car elle a un mois de loyer en retard (pour un 3,5 pièces à 1450 fr.). Un arrangement de paiement lui a déjà été accordé pour pouvoir payer son loyer en deux fois. « *Mon projet c'est de rester ici et obtenir un permis pour moi et ma fille.* » Sa fille comme elle ont une assurance maladie, mais pas de subsides.

N°39 (19.1.2021)<sup>55</sup>

Une femme de 67 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est accompagnée d'une amie (N°40). Elle est arrivée en Suisse seule il y a trois ans et elle n'a pas de permis de séjour. Elle sous-loue une chambre 800 fr. dans l'Ouest lausannois. Depuis qu'elle vit en Suisse, elle enchaîne les petits emplois dans l'économie domestique (nettoyage, repassage, cuisine). Elle vendait aussi des empanadas à des matchs de football. Mais elle n'a plus d'emploi actuellement. Elle est venue à la permanence, car elle a besoin

---

<sup>55</sup> Entretien de 10 minutes enregistré et retranscrit (traduit par son amie N°40)

d'aide pour payer son loyer et ses factures. Elle va chercher sa nourriture dans des associations d'aide alimentaire. Elle a une assurance maladie ainsi qu'un subside, et elle a beaucoup de problèmes de santé : diabète, psoriasis, problème au colon et problème de vue. Son amie explique que sa paire de lunettes s'est cassée, et qu'elle a demandé un règlement mensuel pour sa nouvelle paire. Elle souhaite rester en Suisse, car elle est mieux suivie sur le plan de la santé que dans son pays d'origine. Elle espère que la crise liée à la pandémie cesse rapidement pour pouvoir reprendre une « *vie normale* ». Elle est très reconnaissante face au soutien financier de 500 fr.

N°40 (19.1.2021)<sup>56</sup>

Une femme de 25 ans, originaire d'un pays Amérique latine. Elle parle en français. Elle est venue à la permanence pour accompagner une amie sans-papiers (N°39), car elle ne pensait pas obtenir de l'aide étant donné qu'elle possède un permis C. Elle a suivi toute sa scolarité en Suisse, et donc elle parle parfaitement le français. Elle est enceinte et elle vit dans l'Ouest lausannois. Elle est arrivée en Suisse avec sa tante, lorsqu'elle était toute petite pour avoir « *une nouvelle vie en fait, tout simplement* ». Sa tante est repartie dans son pays quand la jeune femme avait 19 ans. Elle avait commencé un apprentissage et elle avait obtenu une bourse qui lui permettait de payer la sous-location d'un petit studio (27 m<sup>2</sup>) à 1000 fr. Elle a occupé plusieurs petits emplois à côté de ses études, notamment barmaid, mais elle a arrêté « *pour cause de burn-out. Parce que c'était un peu beaucoup... j'étais un peu jeune [...]* ». Cela fait une année qu'elle n'a plus d'emploi. Elle a bénéficié du RI, mais ce n'était pas suffisant pour payer son loyer. Elle cherche un logement subventionné, mais elle explique que les gérances n'acceptent pas une étudiante. Elle dit qu'« *heureusement qu'on peut encore faire des arrangements de paiement mais... si ce n'est pas un mois, c'est le mois d'après.* » Elle accumule les factures, et va chercher de la nourriture dans des associations d'aide alimentaire, où elle a rencontré cette amie qu'elle accompagne à la permanence. Elle souhaite terminer sa formation (il lui reste une année), mais elle pense repousser à l'année prochaine parce que « *quand j'ai fait les comptes, cette année si je reprends, mon bébé il aura à peine trois mois* ». Elle a une assurance maladie, avec un subside.

N°41 (26.1.2021)

Une femme de 32 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis 2018, sans permis de séjour. Elle a un fils de 8 ans dans son pays d'origine. Elle faisait des ménages dans une entreprise, mais depuis que les employés de cette entreprise font du télétravail, elle a été licenciée. Elle habite dans l'Ouest lausannois dans une chambre qui lui coûte 650 fr. Elle n'a pas d'assurance maladie. Elle souhaite apprendre le français « *pour un meilleur avenir* », pour trouver un travail stable et obtenir un permis de séjour.

N°42 (26.1.2021)

Une femme de 45 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est arrivée en Suisse il y a 7 ans, et elle n'a pas de permis de séjour. Elle vit seule dans un studio dans l'Ouest lausannois. Elle a trois enfants qui sont restés dans le pays d'origine, avec leur grand-mère. Elle a une assurance maladie, avec un subside. Elle explique qu'elle met des annonces dans les journaux pour trouver de l'emploi, mais qu'elle reçoit des appels d'hommes pour « *autre chose* ». Elle souhaite rester en Suisse et trouver un emploi.

---

<sup>56</sup> Entretien de 8 minutes enregistré et retranscrit.

N°43 (26.1.2021)

Une femme de 34 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est venue en Suisse il y a 4 mois, car elle avait perdu son emploi dans un autre pays d'Europe. Elle possède la nationalité d'un pays européen, dans lequel habitent ses deux enfants, mais elle n'a pas de permis de séjour en Suisse. Elle dit qu'elle est venue en Suisse pour ses enfants, et qu'elle souhaite les faire venir en Suisse pour y rester. Elle fait quelques heures de ménage, mais elle cherche un travail dans l'économie domestique dans lequel elle serait nourrie et logée. Elle souhaite obtenir un permis de séjour. Elle habite dans la région lausannoise, et elle n'a pas d'assurance maladie.

N°44 (26.1.2021)

Une femme de 63 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis 1 an, elle possède un passeport européen, mais il est expiré, et n'a pas de permis de séjour en Suisse. Elle habite dans un lieu proche de Lausanne. Elle a perdu son emploi dans les ménages, car elle a contracté la Covid-19. En ce moment, elle garde un chien. Elle n'a pas d'assurance maladie, mais elle s'est rendue une fois dans une association qui prodigue des soins.

N°45 (26.1.2021)

Une femme de 22 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine, qui vient avec sa fille de 4 ans. Elle ne parle pas en français. Elle vit en Suisse depuis août 2020, sans permis de séjour. Elle habite dans une chambre qu'elle loue 600 fr., dans l'Ouest lausannois. Elle travaillait pour une famille, mais elle a contracté la Covid-19 et elle a été licenciée. La famille ne l'a jamais recontactée. Sa fille et elle-même ont une assurance maladie et une demande de subside en cours. Elle souhaite trouver un travail et rester en Suisse. Sa fille va à l'école et à l'APEMS. Elle est venue à la permanence pour recevoir de l'aide pour payer le loyer.

N°46 (26.1.2021)

Une femme de 49 ans, originaire d'un pays d'Europe de l'Ouest. Elle parle en français. Elle vit en Suisse depuis 1996, elle a un permis C. Elle habite dans l'Ouest lausannois. Elle est venue à la permanence, parce qu'elle touchait l'AI, mais qu'elle n'y a plus droit. Elle a plusieurs problèmes de santé : un kyste au pied, deux hernies et de l'arthrose à la hanche. Elle dit qu'elle va finir paralysée, en chaise roulante. Lorsqu'elle avait demandé l'AI, elle a dû attendre trois ans avant de la toucher, ensuite elle y a eu droit pendant 8 mois. Elle explique qu'elle a pris un avocat pour faire recours, mais qu'*« il n'a rien fait »* et que le dossier est fermé. Elle a demandé l'aide sociale, qui lui a été refusée parce qu'elle est propriétaire d'un appartement à l'étranger. Elle dit *« d'un côté je comprends, parce qu'il y a eu beaucoup d'abus »*. Elle dit également qu'elle avait 20'000 fr. d'économies, mais qu'elle n'a presque plus rien.

N°47 (2.2.2021)

Une femme de 32 ans, originaire d'un pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle parle en français. Elle a la nationalité d'un pays européen, mais elle n'a pas de permis de séjour en Suisse. Elle vit en Suisse depuis 4 mois, avec son fils de 2 ans. Elle se décrit comme SDF : elle dort dans un hébergement d'urgence de la région lausannoise. Elle était venue en Suisse pour travailler dans une famille (garde d'enfant et ménage), mais elle a été licenciée parce que *« ça s'est mal passé »* et parce que *« la dame n'était pas sérieuse »*. Elle souhaite trouver un emploi et une garderie pour son fils. Elle n'a pas d'assurance maladie.



N°48 (2.2.2021)

Un homme de 23 ans, originaire d'Asie de l'Ouest, sans permis de séjour. Il ne parle pas en français. Il est arrivé en Suisse il y a une année. Il étudiait les sciences sociales à l'université dans son pays d'origine, mais il a arrêté un an avant la fin, et il est venu en Suisse. Il habite avec son cousin dans l'Ouest lausannois. Il n'a pas d'assurance maladie. Il explique qu'il va faire une demande d'asile politique.

N°49 (2.2.2021)

Une femme de 43 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est arrivée en Suisse il y a 5 mois, elle possède un passeport européen, mais pas de permis de séjour en Suisse. Elle n'a pas trouvé d'emploi. Elle habite seule dans une chambre dans l'Ouest lausannois, qui lui coûte 400 fr. par mois. Elle a un fils de 9 ans dans un autre pays d'Europe. Elle n'a pas d'assurance maladie. Elle cherche un emploi, et elle est venue à la permanence parce qu'elle a des difficultés à payer le loyer de sa chambre. Elle aimerait pouvoir aider financièrement son fils et ses parents.

N°50 (2.2.2021)

Une femme de 29 ans, originaire d'un pays Amérique latine. Elle ne parle pas en français. Elle est arrivée en Suisse il y a une année, elle n'a pas de permis de séjour. Elle habite seule dans une chambre dans l'Ouest lausannois qu'elle loue pour 700 fr. par mois. Elle souhaite apprendre le français et étudier en Suisse. Elle n'a pas d'assurance maladie.

N°51 (2.2.2021)

Une femme de 38 ans, originaire d'un pays d'Amérique latine. Elle parle en français. Elle vit seule dans un studio à 650 fr. dans une région au nord de Lausanne. Elle est venue en Suisse il y a 10 ans pour étudier dans une Haute École. Elle explique qu'elle a subi un échec, car c'était compliqué au niveau de la langue et de l'adaptation au changement de pays. Elle a ensuite suivi un cours de français. Elle avait des petits emplois à côté de ses études, certains étaient déclarés et d'autres ne l'étaient pas : dans le domaine du sport avec les personnes en situation de handicap (déclaré), l'animation d'anniversaires pour enfants (non déclaré), et des heures de ménage (certaines déclarées et d'autres non). Ces activités ont cessé avec la pandémie à l'exception des heures de ménage. Elle explique qu'elle n'a pas été indemnisée pour ses emplois non déclarés et que certains employeurs ou employeuses étaient malhonnêtes. Actuellement, elle travaille à temps partiel avec des personnes en situation de handicap, et elle fait quelques heures de ménage. En parallèle, elle fait du bénévolat. Toutes ses activités vont reprendre au mois d'avril 2021, ce qui la soulage. Elle a une assurance maladie, mais pas de subside. Sa mère habite également en Suisse où elle garde des enfants, ce qui lui permet de soutenir sa fille. Elle dit que cela devrait être le contraire, que c'est elle qui devrait soutenir sa mère. Après l'échec de ses études, elle avait cherché de l'aide auprès d'une association, mais cela ne l'a pas aidé, elle explique qu'elle a alors cherché elle-même des solutions. Selon elle, beaucoup de personnes ne connaissent pas leur droit aux aides, notamment la possibilité de demander un subside à l'assurance maladie.

## 8.2. Présences de l'équipe à la permanence<sup>57</sup>

	Président du CVSSP	Aumônier	Municipale de Renens	Bénévole 1 CVSSP	Bénévole 2 CVSSP	Chargée de recherche HETSL
8.12.2020	1	1		1		1
15.12.2020	1	1				1
05.01.2021	1		1	1	1	1
12.01.2021	1		1			1
19.01.2021	1	1			1	1
26.01.2021	1	1		1	1	1
2.02.2021	1	1	1	1	1	1

## 8.3. Questions du formulaire

### 1. Données de la personne bénéficiaire :

- Nom... Prénom... Adresse... Téléphone...
- Date de naissance...
- Nationalité... Permis de séjour... Depuis quand vous habitez en Suisse...
- Nombre de personnes dans la famille...
- Logement... (prix/nombre de pièces/sous-location/nombre de personnes)

2. Situation financière (chômage, aide sociale, réduction de l'horaire de travail, perte d'emploi, etc.)

3. Quels sont vos projets à l'avenir ?

4. Qu'est-ce dont vous auriez besoin pour accomplir ces projets ?

5. Est-ce que vous avez un réseau en Suisse (famille/amis) ?

## 9 Références

Bauder, H. (2017). Sanctuary Cities: Policies and Practices in International Perspective. *International Migration*, 55(2), 174-187. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/imig.12308>

Bonoli, G., Fossati, F., Gandenberger, M., & Knotz, C. (2020). Quelle solidarité pendant la crise sanitaire ? Résultats d'un sondage sur les aides prévues pour ceux qui passent à travers les mailles du filet social. *NCCR on the move*.

Clerc, K. (2020). Les effets miroir d'une crise. *Gauche Hebdo*.

Conseil fédéral. (2020). *Pour un examen global de la problématique des sans-papiers Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 12 avril 2018 (18.3381)* <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2018/20183381/Bericht%20BR%20F.pdf>

Département fédéral de l'intérieur DFI. (2020). *Cas potentiels de discrimination en lien avec le coronavirus*.

---

<sup>57</sup> La permanence du 1<sup>er</sup> décembre 2020 n'a pas fait l'objet d'observations.

- Georgeou, N., & Hawksley, C. (2020). State Responses to COVID-19: a global snapshot at 1 June 2020. *Western Sydney University*  
<https://doi.org/https://doi.org/10.26183/5ed5a2079cabd>
- Hermansson, L., Lundberg, A., Gruber, S., Jolly, A., Lind, J., Righard, E., & Scott, H. (2020). Firewalls: A necessary tool to enable social rights for undocumented migrants in social work. *International Social Work*, 0020872820924454.  
<https://doi.org/10.1177/0020872820924454>
- MSF, & HUG. (2020). *Connaissance, attitude et pratiques en lien avec le Covid-19 parmi les personnes en insécurité alimentaire à Genève.*
- Tabin, J.-P. (2021). Le côté obscur de l'État social. In Caritas Suisse (Ed.), *Almanach social : La pauvreté exclut* (pp. 71-84). Caritas.